

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE
Treizième session ordinaire
1^{er} - 3 juillet 2009
Syrte (LIBYE)

EX.CL/498 (XV)

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRÉCÉDENTES DÉCISIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE**

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue un résumé de la mise en œuvre des diverses décisions, déclarations et autres mesures des Organes de décisions de l'Union, par les Départements, les Directions et les Unités de la Commission au cours de la période considérée, c'est-à-dire de janvier 2009 à juin 2009, avec un accent particulier sur les décisions prises à la douzième session ordinaire de la Conférence en février 2009.

Lors de leurs différentes sessions ordinaires, extraordinaires et spéciales, le Conseil exécutif et la Conférence de l'Union ont, en effet, adopté un nombre important de mesures à l'issue de leurs travaux. Ces mesures constituent la base juridique pour l'exécution par la Commission et les autres Organes de l'Union des activités de promotion du processus d'intégration sur le continent. Bon nombre de ces activités ont été exécutées en collaboration avec les États membres, les autres Organes de l'Union ainsi que les autres parties prenantes et partenaires tels que les Communautés économiques régionales, sous forme de réunions de consultation et de coordination en vue d'harmoniser les vues et les interventions, et étaient très souvent orientées vers l'adoption de positions communes et de décisions de politique générale harmonisées.

Les activités entreprises au cours de la période considérée concernent divers thèmes et questions d'importance cruciale pour les États membres, allant des questions juridiques, administratives, financières, politiques et de paix et de sécurité aux questions économiques, sociales scientifiques et culturelles. Certaines activités font partie des rapports dont l'examen figure à l'ordre du jour du Conseil exécutif et/ou de la Conférence.

Toutefois, en raison de contraintes budgétaires et de ressources humaines au cours de la période considérée, certaines des décisions ayant d'énormes incidences financières n'ont pas été mises en œuvre et d'autres, pour des raisons techniques ou de contraintes de temps, ont été reportées à une date ultérieure, en attendant des conditions meilleures ou favorables à leur mise en œuvre ou l'élimination de certaines contraintes.

Comme l'expérience passée le montre, de nombreuses décisions ont été prises lors des différentes sessions, dont peu ont été mises en œuvre, ce qui affecte la crédibilité. Il est extrêmement important que les décisions soient prises après une évaluation approfondie de leurs incidences financières et des ressources humaines et des capacités institutionnelles, requises au niveau de l'Union africaine et des autres organes concernés ainsi qu'au niveau des États membres impliqués dans le processus de mise en œuvre.

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRÉCÉDENTES DÉCISIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE**

A. Décisions du Conseil exécutif

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
1.	EX.CL/Dec. 420 (XIII) Décision sur les questions administratives renvoyées à la Commission par la 11 ^{ème} session du Conseil exécutif sur l'audit de l'Union africaine EX.CL/408(XIII)	1. La Commission, en ce qui concerne les questions qui lui sont confiées par le Conseil, met en œuvre celles qui sont de nature purement administrative, liées aux processus internes de la Commission et n'ayant pas d'incidence financière.	1. Le CIDO a organisé un atelier de mappage des Organisations de la société civile qui a élaboré un document cadre pour le processus. Un groupe d'experts peaufinera le document pour en faire un document de projet comme prélude au démarrage de l'exercice de mappage	1. Ressources requises pour s'assurer du succès de la conduite de l'exercice de mappage	1. Des sources adéquates devraient être mises à disposition dans l'élaboration du prochain budget	1.
2.	EX.CL/Dec.454(XIV) Budget 2009	2. Mettre en œuvre le budget pour l'exercice 2009 s'élevant à 1625817 \$EU et réparti comme suit: i) Un montant total de 980243 \$EU au titre des contributions statutaires des Etats membres selon le barème des contributions approuvé ; ii) Un montant total de 541574 \$EU au titre des programmes financés par les partenaires internationaux ; iii) Un montant de 1040.000 \$EU provenant des quarante pour cent (40%) des excédents budgétaires des exercices 2004 à 2009	2. Action déjà prise pour mettre en œuvre le budget 2009	2. Le paiement tardif ou le non paiement des contributions des Etats Membres	2. Sensibilisation des Etats membres pour qu'ils paient leurs contributions à temps.	2. Tout au long de l'année. Tous les départements et organes
		3. Elaborer des modèles pour la formulation et la présentation du budget et les soumettre au Comité des Représentants permanents (COREP) à travers son Sous-Comité chargé des questions administratives, budgétaires et financières, pour examen ;	3. Des modèles ont été élaborés et distribués au Sous-comité chargé des questions administratives, budgétaires et financières)	3.	3.	3. D'ici fin avril 2009 pour l'adoption par le COREP. Chef Programmation et budgétisation avec directeur. Les crédits budgétaires viendront du poste budgétaire du budget ordinaire, pour la préparation du format et du Budget du COREP
		4. Informer tous les organes de l'UA, notamment le PAP, la CADHP, la CADHP et l'ECOSOCC, qu'ils doivent travailler en étroite collaboration avec la Commission à la préparation de leurs budgets respectifs pour assurer de leur conformité avec le Règlement financier de l'UA, les Statut et Règlement du personnel de l'UA et les modèles normalisés de formulation et de présentation du budget ;	4. PBFA a conseillé les responsables financiers respectifs des organes et en assurera le suivi auprès des dirigeants politiques par écrit	4.	4.	4. Communication sur la décision , faite le 24 mars 2009 Coordonner avec les organes à mesure qu'ils préparent leurs budgets selon le calendrier budgétaire

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		5. S'assurer que les postes budgétaires des budgets de tous les organes de l'UA sont normalisés ;	5. Déjà conseillé conformément au 3 ci-dessus	5.	5.	5. Fera partie des formats budgétaires prévus dans la colonne 2 ci-dessus, d'ici fin avril 2009
		6. Le Bureau de la vérification interne de la Commission doit vérifier régulièrement les comptes de tous les autres organes de l'UA ;	6. Un programme a été établi en conséquence	6. N'a pas pu être mis en œuvre en raison de l'insuffisance de la main d'œuvre	6.	6. Le Bureau de la vérification interne a inclus tous les organes de l'UA dans son plan de vérification pour 2009
		7. Veiller à ce que les dépenses du Conseil des vérificateurs externes soient centralisées sous le budget de la Commission ;	7. Mise en œuvre.	7.	7.	7. A inclure dans le Budget 2010 de la Commission de l'UA et dans les budgets des années suivantes comme cela a été fait pour 2009
		8. Surveiller la préparation des budgets de tous les organes de l'UA en vue de s'assurer de leur conformité avec le Règlement financier de l'UA et les Statut et Règlement du personnel ;	8. En cours de mise en œuvre comme 3 et 4 ci-dessus.	8.	8.	8. Comme dans la colonne 3 ci-dessus. Egalement pour participer aux présentations par les organes de leurs budgets à leurs Bureaux. Chef de la Division budgétisation & Programmation et Directeur Poste mission PBFA.
		9. Demander à tous les organes de l'UA de soumettre à la Commission des états mensuels aux fins de suivi de l'exécution du budget et de respect du Règlement financier de l'UA ;	9. Les Organes ont-été invités à le faire.	9. Insuffisance de personnel	9.	9. Correspondance envoyée le 24 mars 2009 pour que les états financiers soient envoyés à partir de janvier 2009
		10. Demander à tous les organes de l'UA, conformément au Règlement financier de l'UA, de soumettre pour examen leurs demandes de virement au COREP, à travers son Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières ;	10. En cours de mise en œuvre.	10.	10.	10. Correspondance envoyée le 24 mars 2009 concernant la mise en œuvre immédiate par les organes afin de permettre la consolidation de toutes les demandes de virement. Division Budgétisation & Programmation
		11. Contrôler le processus de recrutement des fonctionnaires au sein de tous les organes de l'UA et s'assurer que les contrats de recrutement sont conformes aux normes	11. Pris en compte par l'Audit interne comme faisant partie de leur programme de vérification	11. Insuffisance de personnel	11.	11.
		12. Discuter des futurs projets de budget avec le Bureau du Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières, avant de les soumettre au Sous-comité, pour examen ;	12. Le projet de budget 2010 sera soumis au Bureau du Sous-comité conformément aux instructions	12.	12.	12.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		<p>13. Demander au PAP :</p> <p>i) de cesser d'appliquer le taux d'indemnité de poste de cinquante-huit pourcent (58%) aux fonctionnaires à l'expiration de leurs contrats en 2009 et d'appliquer le taux de quarante pourcent (40%), conformément au Règlement financier de l'UA ;</p>	<p>13. Le PAP a été informé de toutes ces exigences (i-ix) La décision a été communiquée au PAP le 24 mars pour mise en œuvre immédiate. Le suivi des questions financières sera effectué au moment de revoir les remboursements mensuels et de préparer le budget 2010. La Division de la comptabilité utilisant le code de la Mission PBFA</p>	13.	13.	13. .
		<p>ii) d'envoyer à la Commission des copies des contrats des fonctionnaires qui seront touchés par cette décision;</p>				
		<p>iii) de calculer l'indemnité de poste uniquement sur le salaire de base, sans inclure l'indemnité de logement ;</p>				
		<p>iv) d'arrêter d'appliquer les décisions du Bureau du PAP qui ont des implications financières, jusqu'à leur approbation par les organes délibérants de l'UA ;</p>				
		<p>v) de soumettre la structure organisationnelle du PAP au Sous-Comité sur les structures, pour examen, avant le Sommet de juillet 2009 ;</p>				
		<p>vi) de se conformer scrupuleusement au Règlement financier et aux Statut et Règlement du personnel de l'UA, dans l'élaboration et l'exécution du budget, mais aussi aux dispositions de l'Article 15 du Protocole du PAP traitant de l'élaboration du budget ;</p>				
		<p>vii) de ne pas inclure des lignes budgétaires non autorisées dans le budget de 2009, en particulier les indemnités de session,</p>				

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		de plaidoyer et de communication, de coordination et de responsabilité ;				
		viii) d'appliquer les taux d'indemnité journalière de subsistance, conformément au Règlement financier de l'UA ;				
		ix) d'arrêter le paiement de taux d'indemnité de logement plus élevés et d'appliquer les taux approuvés par l'UA.				
3.	EX.CL/Dec.455(XIV) Utilisation des excédents	14. Utiliser dix pour cent (10%) des excédents pour reconstituer le Fonds de roulement avec un montant de 260.000\$EU prélevé sur l'excédent de la période 2004 à 2007;	14. mise en œuvre	14.	14.	14. Transfert dans le compte du fonds de roulement à effectuer dès que la situation de trésorerie s'améliora.
		15. Réviser à la hausse la somme allouée à l'acquisition des locaux de l'UA de quinze pour cent (15%) à vingt (20%) des arriérés de contributions;	15. En cours de mise en œuvre	15.	15.	15. A mettre en œuvre à la clôture de l'exercice financier 2008
		16. S'assurer que quarante pourcent (40%) des excédents accumulés au cours de la période 2004-2007 soient utilisés pour financer le budget de l'exercice en cours ;	16. En cours de mise en œuvre	16.	16.	16. Les Fonds utilisés en ce moment font partie des 40% des excédents puisque les contributions pour 2009 commencent juste à arriver.
		17. Faire des propositions sur la révision des Articles pertinents du Règlement financier de l'UA sur l'utilisation des excédents et du déficit.	17. N'a pas été mise en œuvre	17. Contraintes de temps pour entreprendre des études comparatives avec les CER , NU, etc.	17.	17. Projet de document sera prêt d'ici fin mai. Division de la comptabilité avec Directeur, Bureau Conseiller juridique et Département Admin. Ressources humaines
4.	EX.CL/Dec.456(XIV) Autres questions financières	18. Payer des honoraires d'un montant de deux-cent dollars (2009 \$EU) par jour aux membres du Conseil des vérificateurs externes (le Conseil) plus vingt pour cent (20%) au Président du Conseil ;	18. Mise en œuvre	18.	18.	18. Le paiement sera effectué d'ici fin mai 2009, dès que l'audit 2008 aura été finalisé. Division de la comptabilité et Finances
		19. La Commission, en consultation avec le Comité des Représentants permanents (COREP), doit désigner dans les meilleurs délais un cabinet de vérificateurs indépendants afin de procéder à un audit judiciaire des comptes de la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) et en faire rapport au Conseil exécutif lors de sa prochaine session ordinaire en juillet 2009	19. Consultations en cours avec les partenaires pour voir effectuer une vérification conjointe	19.	19.	19.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
5.	EX.CL/Dec.457(XIV) Contributions des Etats membres –	20. Sensibiliser les Etats membres qui ont des arriérés de contribution pour qu'ils aurent d'urgence leurs arriérés ;	20. Mise en œuvre à travers NV, réunions du COREP et du Sous-comité des contributions	20.	20.	20. Préparer un programme pour le suivi d'ici fin mars 2009
		21. Maintenir l'exemption des sanctions, accordée, à titre temporaire et exceptionnel au Burundi et à la Sierra Leone tant que ces deux pays honoreront les échéanciers de paiement convenus et invite instamment ces Etats membres à continuer de s'acquitter de leurs arriérés conformément à ces échéanciers ;	21. Mise en œuvre. Les Etats membres concernés régulièrement informés de l'état	21.	21.	21. A déjà été fait. Toutefois, contact sera pris avec les deux pays pour leur rappeler sur la nécessité de respecter l'échéancier de paiement convenu.
		22. Maintenir les sanctions à l'encontre des Etats membres ci-après : i) Cap Vert ; ii) République démocratique du Congo ; iii) Erythrée; iv) Sao Tomé & Principe; v) Seychelles	22. Mise en œuvre.	22.	22.	22. Mise en œuvre
		23. Communiquer au Gouvernement des Seychelles les bonnes dispositions du Conseil exécutif à examiner favorablement sa demande de rééchelonner le paiement de ses arriérés ;	23. Mise en œuvre	23.	23.	23. Correspondance reçue des Seychelles pour une mission sur les arriérés. Chef division budgétisation et programmation avec Directeur. Code mission PBFA
		24. Communiquer à la République démocratique du Congo (RDC) la décision du Conseil exécutif de rejeter sa proposition d'offrir des immeubles pour couvrir ses arriérés ;	24. La RDC informée de cette position ; la Commission de l'UA attend la réaction de la RDC	24.	24.	24. Correspondance envoyée en mars avec une proposition d'échéancier de paiement. Chef Division budgétisation et programmation et Directeur
		25. Communiquer aux Etas membres concernés la décision du Conseil exécutif de ne pas exempter, à titre exceptionnel, les pays en situation post-conflit, jusqu'à ce que la Commission achève l'étude sur la question et jusqu'à ce que les recommandations appropriées soient toutes examinées et adoptées; A cet égard, la Commission doit mener cette étude et en faire rapport au Conseil dès que possible	25. Etats membres concernés informés en conséquence ; la Commission de l'UA attend leurs réactions	25.	25.	25. Etude à finaliser d'ici fin mai 2009 Chef budgétisation et programmation et Directeur avec Département de Paix et de Sécurité

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		26. Examiner la possibilité d'engager le dialogue avec les cinq pays sous sanctions en vue de les convaincre d'apurer leurs arriérés et à être à jour de leurs contributions conformément à leur statut de membre de l'Union africaine.	26. La Commission travaille sur les modalités les plus appropriées et économiques d'impliquer ces pays	26.	26.	26. Une proposition dialogue sera faite dans le cadre du du programme indiqué au 19 ci-dessus.
6.	EX.CL/Dec.458(XIV) Calendrier des réunions de l'Union africaine pour la période de 2009	27. Eviter à l'avenir, lors de la planification et l'organisation de ses réunions, tout chevauchement et concentration des réunions sur certains mois ;	27. Partiellement mise en œuvre	27. Difficile à appliquer car le nombre de réunions budgétisées reste élevé	27. Adopter le nombre de réunions avant d'adopter le budget des réunions. Rassembler les réunions ayant un même objet	27.
		28. Rationaliser toutes ses réunions et réduire le nombre de sommets et réunions ministérielles au cours d'une même année ;	28. Partiellement appliquée	28. Légère amélioration du nombre de réunions ministérielles mais recrudescence du nombre de sommets	28.	28.
		29. Aligner les réunions avec les affectations budgétaires approuvées sans que cela n'ait un impact négatif sur l'efficacité et la qualité de ses services;	29. Non appliquée	29. Le staff de la Direction des Conférences est souvent réduit pour pallier aux insuffisances budgétaires, ce qui a un impact négatif sur son efficacité et la qualité de ses services	29. La DSC étant la seule habilitée de par ses attributions à définir le nombre de staff requis pour servir la réunion, les départements ne doivent pas déterminer unilatéralement ce nombre	29.
		30. Assurer la coordination et la consultation requises entre ses différents départements lors de l'organisation de réunions portant sur les mêmes thèmes et impliquant les mêmes acteurs ;	30. Amélioration notable à ce sujet .	30.	30.	30.
		31. S'assurer que la Commission n'organise pas de réunions ne figurant pas sur le calendrier des réunions approuvé ;	31. Disposition respectée	31.	31.	31. Les réunions ne figurant pas sur le calendrier approuvé sont soumises à une procédure d'approbation par le leadership, sur présentation de justifications.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		32. Veiller à ce que les fêtes nationales et religieuses soient prises en compte lors de l'élaboration du calendrier des réunions ;	32. Disposition respectée.	32.	32.	32.
		33. S'assurer que les documents de travail, y compris les rapports des réunions, notamment ministérielles, soient préparés, dans les délais requis et soumis aux Etats membres ;	33. Non appliquée.	33. Les documents continuent d'arriver très en retard à la Direction des services des Conférences	33. Mise en place du système de workflow où le système mis en place n'acceptera que les documents soumis dans les délais et selon les critères préalablement établis	33.
		34. Dissuader les départements de planifier des réunions à travers des contacts directs avec les capitales des Etats membres sans en informer ou y impliquer leurs représentants permanents auprès de l'UA	34. En cours de mise en œuvre puisque tous les Départements ont été informés en conséquence	34.	34.	34.
		35. Interagir immédiatement avec le Comité des représentants permanents (COREP), en vue de finaliser en collaboration avec la Commission le calendrier des réunions le plus tôt possible après le Sommet de janvier 2009 ;	35. Disposition respectée. Le calendrier a été finalisé après le Sommet en coordination avec les départements concernés puis approuvé par le COREP au mois de mars 2009	35.	35.	35.
		36. Assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente décision et en faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2009	36. Disposition respectée. La Commission assure le suivi et rend compte de l'état de mise en œuvre de la décision à travers le présent document.	36.	36.	36.
7.	EX.CL/Dec.459(XIV) Etat de la signature, de la ratification des traités de l'OUA/UA et harmonisation des procédures de ratification	37. Lancer un appel aux Etats membres pour qu'ils signent et ratifient/accèdent à tous les Traités de l'OUA/UA de toute urgence et qu'ils commencent le processus de ratification au cours de la prochaine année pour les traités existants qu'ils n'auraient pas encore ratifiés ou auxquels ils n'auraient pas encore accédé et qu'ils fassent de même, dans un délai d'un an à compter de l'adoption des traités futurs ;	37. Note verbale déjà envoyée aux Etats membres	37.	37.	37.
		38. Communiquer à tous les Etats membres les recommandations de la Conférence des	38. Mise en œuvre et mesures prises pour	38.	38.	38. Note Verbale élaborée et envoyée à la traduction. Sera

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		ministres de la justice et/ou Procureurs généraux tenue du 27 octobre au 4 novembre 2008 à Kigali (Rwanda) sur les procédures de ratification des Traités dans les Etats membres et les mesures pour accélérer la ratification des Traités de l'OUA/UA, notamment, tel qu'approuvé par le Conseil exécutif, ceux visant à :	résoudre le problème du manque de concordance entre les différentes versions des textes par le recrutement d'experts juristes ayant les compétences linguistiques requises			envoyée aux Etats membres entre le 9 et le 13 mars 2009
		<ul style="list-style-type: none"> i) Encourager la ratification des Traités de l'OUA/UA ; ii) Harmoniser les procédures de ratification et accélérer la ratification des Traités de l'OUA/UA ; iii) Résoudre le problème du manque de concordance entre les différentes versions linguistiques ; iv) Assurer la mise en œuvre rapide des Traités. 				
		39. Les Etats membres et la Commission doivent mettre en œuvre les recommandations qui leur ont été adressées respectivement concernant les procédures de ratification et les mesures visant à accélérer la ratification des Traités de l'OUA/UA ;	39. Partiellement: la note verbale communicant les Décisions et Recommandations aux Etats membres a été préparée et envoyée aux Etats membres le 26 mars 2009	39.	39.	39. Activités en cours
		40. Inviter les Etats membres à commencer le processus de ratification dans un délai d'un an à compter de leur adoption ;	40. Note verbale déjà envoyée aux Etats membres	40.	40.	40.
		41. Lancer un appel au Parlement panafricain pour qu'il contribue au plaidoyer et à la sensibilisation des Etats membres afin qu'ils accélèrent le processus de ratification/adhésion des Traités de l'OUA/UA ;	41. Décision déjà envoyée au PAP	41.	41.	41.
		42. Institutionnaliser la semaine de signature des traités de l'UA chaque année au mois de décembre ;	42. Cette activité sera menée et finalisée en décembre de chaque année. Les dates seront communiquées longtemps à l'avance	42.	42.	42. Activité devrait être entreprise par le Bureau du Conseiller juridique en décembre de chaque année.
		43. Prendre les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des précédentes décisions du Conseil exécutif sur la révision des Traités et d'en faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif prévue en juillet 2009 ;	43. La réunion qui doit élaborer les modalités de mise en œuvre ou les recommandations se tiendra du 15 au 18	43.	43.	43.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			septembre 2009 La réunion sur les modalités de mise en œuvre prévue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 15 au 18 septembre 2009			
		44. Assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente décision et en faire rapport régulièrement au Conseil exécutif sur les progrès réalisés à cet effet.	44. Activité en cours: Les rapports seront présentés au Conseil à chacune de ses sessions ordinaires	44.	44.	44. Les rapports seront soumis à chaque session ordinaire du Conseil exécutif.
8.	EX.CL/Dec.459(XIV) Révision du protocole relatif au Parlement panafricain (PAP)	45. La Commission doit engager le processus de révision du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain	45. Non appliquée	45. Le processus a commencé mais les financements ne sont pas disponibles pour cette activité. Source en cours d'identification en consultation avec le Département des affaires politiques	45.	45.
		46. Elaborer et finaliser les termes de référence pour la révision, en consultation avec le Comité des représentants permanents (COREP) en tenant compte des vues du PAP ;	46.	46.	46.	46. Finalisation des Termes de Référence le 6 mars 2009 Les vues du COREP et du PAP seront demandés avant fin mars 2009
		47. Effectuer une étude approfondie sur la révision du Protocole conformément aux termes de référence, tenir compte des vues du PAP et faire les recommandations appropriées aux organes délibérants de l'Union africaine (UA), pour examen, par le biais du COREP à leurs prochaines sessions ordinaires en juillet 2009 ;	47.	47.	47.	47. L'étude commencera avant fin avril 2009 pour une période de 30 jours
		48. Demande au PAP d'amender son Règlement intérieur pour qu'il soit conforme aux instruments juridiques de l'UA ;	48.	48.	48.	48. Action que doit entreprendre le PAP

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		49. Demande au PAP de fixer d'urgence une date limite pour le renouvellement de son Bureau en s'inspirant des autres organes de l'UA et d'organiser dans l'immédiat de nouvelles élections pour renouveler le mandat du Bureau actuel ou élire un nouveau Bureau.	49.	49.	49.	49. Actions que doit entreprendre le PAP
9.	EX.CL/Dec.461(XIV) Mise en œuvre du programme frontière de l'Union africaine	50. Entreprendre les actions suivantes : renforcement des capacités, en particulier en termes de ressources humaines, de la campagne de sensibilisation sur le Programme Frontières de l'UA (PFUA), lancement d'études portant sur les principales composantes du (PFUA), élaboration d'un instrument juridique sur la coopération transfrontalière, initiation d'un programme d'échange d'expériences et de meilleures pratiques et tenue prochaine de la deuxième Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières ;	50. La Commission est en train de renforcer ses capacités en ressources humaines notamment à travers le recrutement d'un expert GIS, d'un analyste et d'un expert en communication. En outre, la Commission a envoyé un de ses cadres au Centre conjoint de recherches de la Commission européenne à Ispra (Italie) pour une formation sur les questions de GIS, du 27 au 30 avril 2009 <ul style="list-style-type: none"> • La Commission a organisé, en consultation avec la CEDEAO et la CEEAC, des ateliers régionaux sur la mise en œuvre du programme frontières de l'UA : Afrique de l'Ouest et centrale à Ouagadougou et Libreville, les 23-24 avril et 21-23 mai 2009, respectivement. Des mesures sont en cours pour convenir avec la SADC de la date de l'organisation de l'atelier régional pour l'Afrique australe. • La Commission a initié des mesures pour publier un livre intitulé : « des barrières aux 	50.	50.	50.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			<p>« ponts – L'UA et les frontières africaines ». La livre sera une compilation des documents clés de l'UA sur les questions de frontières.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les termes de référence pour les consultances qui seront lancées sur le renforcement des capacités, la coopération transfrontalière et le projet d'instrument juridique ont été finalisés. Les consultances devraient commencer sous peu. • La Commission a également initié la préparation de la réunion de la 2^{ème} Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des questions de frontières. 			
		<p>51. Inviter les Etats membres à prendre toutes les dispositions nécessaires pour jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du PFUA, et en particulier les pays qui ne l'ont pas encore fait de répondre rapidement au questionnaire sur l'état des frontières africaines, d'accélérer le processus de délimitation et de démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été et de prendre toutes les dispositions nécessaires, à travers le dialogue, pour renforcer la coopération transfrontalière d'initiative locale ;</p>	<p>51. Dans le cadre du suivi, la Commission a saisi l'occasion que lui ont donnée les ateliers régionaux pour l'Afrique de l'Ouest et centrale pour souligner la nécessité pour les pays concernés de répondre dans les meilleurs délais au questionnaire (jusqu'ici, seuls 11 Etats membres ont répondu au questionnaire).</p> <p>Les Etats membres ont en outre été invités, au cours des ateliers, à prendre les mesures nécessaires pour</p>	51.	51.	51.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			renforcer l'initiative locale de coopération transfrontalière. Des mesures ont en cours pour faciliter l'échange d'expériences entre les Etats de l'Union africaine.			
		52. Communiquer la gratitude du Conseil exécutif au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pour son assistance à la mise en œuvre du PFUA. Et exhorter les autres partenaires de l'Union africaine (UA) à appuyer la mise en œuvre du PFUA et, le cas échéant, à honorer les engagements pris ;	52. GTZ a maintenu ses financements en 2009 et couvrira un certain nombre d'activités qui seront entreprises au courant de l'année. La Commission a continué d'interagir avec le Gouvernement Italien pour l'amener à honorer ses promesses de contribuer financièrement à la mise en œuvre du programme frontières de l'UA.	52.	52.	52.
		53. Prendre les initiatives visant à renforcer la coopération transfrontalière en temps que mesure complémentaire indispensable à la délimitation et à la démarcation des frontières en Afrique, partout où cela n'a pas encore été fait ;	53.	53.	53.	53.
		54. Prendre toutes les mesures nécessaires afin que la date butoir de 2012 fixée par le Protocole d'accord sur la sécurité, la stabilité et la coopération en Afrique (CSSDCA) pour la délimitation et la démarcation de toutes les frontières soit respectée dans la mesure du possible ;	54. Comme sus indiqué, la Commission s'efforce d'accélérer les réponses des Etats membres au questionnaire sur l'état des frontières africaines Un manuel sur la délimitation et la démarcation est en préparation, il vise à faciliter les efforts des Etats membres à respecter le date limite de 201 Des mesures sont également en cours pour convoquer une réunion	54.	54.	54.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			des pays africains concernés pour discuter de la question de la plaque continentale.			
		55. Veiller à ce que le PFUA soit mis en œuvre sur la base du principe de subsidiarité, en tenant compte des rôles respectifs qui incombent aux Etats membres, aux Communautés économiques régionales (CER) et à l'UA ;	55.	55.	55.	55.
		56. Travailler activement à l'établissement de partenariats avec les organisations ayant une expérience dans le domaine de la gestion des frontières, notamment les Nations Unies, l'Union européenne et l'Organisation des Etats américains ;	56. Des efforts ont été déployés en vue d'établir des partenariats avec d'autres institutions. A cet égard, au cours de la réunion conjointe du groupe d'experts Afrique – UE tenue à Bruxelles le 28 avril 2009, il a été convenu que d'autres mesures seront prises par l'UA et l'UE en vue de renforcer leur coopération, y compris à travers l'échange d'expériences et la communication des données pertinentes en termes de délimitation et de démarcation de frontières. Des mesures supplémentaires consisteraient dans la possibilité d'organiser une conférence Afrique-Europe d'échange d'expériences et de bonnes pratiques. La Commission était représentée à la réunion des parties prenantes de la CEDEAO sur les initiatives de coopération transfrontalière, tenue du 18 au 21 mai 2009, qui a doté les Etats de la CEDEAO d'un plan de travail de trois ans sur la coopération	56.	56.	56.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			transfrontalière dans la région.			
		57. Soumettre régulièrement un rapport sur l'état de mise en œuvre du PFUA.	57.	57.	57.	57.
10.	EX.CL/Dec.462(XIV) Réfugiés, rapatriés et déplacés en Afrique	58. Les pays d'accueil doivent renforcer leurs mécanismes d'assistance afin de les rendre plus efficaces ;	58. Mise en œuvre en cours. Des efforts continuent d'être déployés, en collaboration avec les partenaires concernés pour le plaidoyer et la sensibilisation sur la situation des victimes de déplacement forcé, en particulier pendant les missions humanitaires d'évaluation du Sous-comité du COREP chargé des réfugiés, des rapatriés et des déplacés dans les Etats membres affectés, à savoir : l'Angola, le Tchad, la République centrafricaine et Rwanda.	58. Lenteur des Etats membres à répondre et à autoriser les missions dans leurs pays.	58.	58.
11.		59. Apporter davantage d'assistance aux pays d'accueil afin de leur permettre de mieux faire face à leurs responsabilités sans cesse croissantes et de supporter le fardeau supplémentaire provoqué par la présence des réfugiés sur leurs économies ;	59. Mise en œuvre en cours. Plaidoyer et sensibilisation accomplis pendant les missions du Sous-comité du COREP chargé des réfugiés, des rapatriés et des déplacés dans les Etats membres affectés. Contributions de l'UA pour soutenir des projets d'importance cruciale en faveur des personnes déplacées dans les Etats membres affectés.	59.	59.	59.
		60. Inviter la communauté internationale à honorer ses engagements et à apporter son assistance aux pays d'origine pour leur rapatriement, et réinsertion ainsi que pour la réhabilitation des zones de rapatriement afin d'assurer leur intégration durable ;	60. Mise en œuvre en cours. Décision envoyée à tous les partenaires et membres du comité de coordination de l'UA chargé de la protection et de l'assistance aux réfugiés,	60. La lassitude des donateurs, surtout en ce qui concerne les cas de déplacement forcé prolongé, et la récente crise	60.	60.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			aux rapatriés et aux personnes déplacées (CCAR). Une plus grande sensibilisation doit être faite pendant les missions du Sous-Comité du COREP chargé des réfugiés dans les Etats membres affectés.	financière affectant plusieurs pays, y compris les donateurs		
		61. Demander aux Etats membres de fournir à la Commission des statistiques à jour sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés en vue de lui permettre de refléter la situation humanitaire réelle qui prévaut dans lesdits Etats ; et	61. Mise en œuvre en cours. En mars 2009, la Division HARDP a envoyé à tous les Etats membres de l'UA une note verbale relative à la Décision EX.CL/Dec. 462(XIV) de Janvier 2009 du Conseil exécutif demandant des statistiques à jour sur l'actuelle situation du déplacement forcé dans leurs pays.	61. Réponses insuffisantes et tardives des Etats membres	61.	61.
		62. Assurer le suivi de l'offre faite par la République d'Ouganda d'accueillir le tout premier Sommet spécial des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés en Afrique.	62. Affaires politiques	62.	62.	62.
12.	EX.CL/Dec.463(XIV) Commémoration de l'abolition de l'esclavage	63. Lancer un appel aux Etats membres et à la communauté internationale pour qu'ils s'engagent totalement en faveur du processus d'examen de Durban, en exprimant leur volonté politique et en soutenant le financement dudit processus ;	63. La Commission s'est fortement impliquée dans la préparation et le déroulement de la Conférence de Durban en parfaite symbiose avec le Groupe africain de Genève. Un rapport circonstancié est adressé au Conseil exécutif à cet effet	63.	63.	63.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		64. Inviter les Etats membres à fournir à la Commission les informations relatives aux efforts déployés au niveau national en vue de mettre fin aux formes contemporaines de l'esclavage ;	64. En cours de mise en œuvre	64.	64.	64.
		65. Utiliser les conclusions de la réunion du Groupe d'experts sur l'esclavage et le Suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, comme éléments de la contribution de l'UA à la Conférence d'examen de Durban – entrant dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (2001) – prévue du 20 au 24 avril 2009 à Genève (Suisse) et en faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2009 ;	65. Rapport établi sur les efforts déployés dans le cadre de la préparation de la Conférence de Durban II à Genève ; et un rapport est soumis pour examen aux organes de décision de l'UA	65.	65.	65.
		66. En collaboration avec la Diaspora africaine, engager une étude approfondie sur l'esclavage et ses formes contemporaines, en mettant l'accent sur les questions liées aux réparations de préjudices subis lors de la période coloniale et en tenant compte des travaux effectués par le Comité sur les réparations du préjudice subi par l'Afrique, établi conformément à la résolution de l'OUA CM/Res 1339 (LIV) adoptée à Abuja (Nigeria) en juin 1991, et en faire rapport à la prochaine Session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2009 ;	66. Affaires politiques doit indiquer les mesures prises à ce sujet	66.	66.	66.
		67. Réagir aux attaques racistes et autres délits contre les migrants africains, le cas échéant.	67. La Commission de l'UA suit attentivement ces faits et réagit de manière appropriée dès que de tels faits surviennent	67.	67.	67.
13.	EX.CL/Dec.464(XIV) Mise en place de la bourse des valeurs panafricaine	68. Réaliser une étude complémentaire sur le sujet pour renforcer l'option retenue d'une approche progressive à l'intégration des bourses des valeurs africaines ; sur la base d'une étude de faisabilité d'une bourse des valeurs panafricaine, en collaboration avec les Etats membres, les Communautés économiques régionales, les Bourses des valeurs africaines déjà existantes ainsi que leurs organes de réglementation, le secteur privé et autres partenaires, • de réaliser une étude complémentaire sur	68. Non mise en oeuvre	68. Provision budgétaire insuffisante	68.	68. L'étude sera menée en sept. 2009, et l'atelier de validation aura lieu en octobre 2009

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		<p>le sujet pour renforcer l'option retenue d'une approche progressive à l'intégration des bourses des valeurs africaines ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser un atelier de validation de cette étude 				
		69. Allouer les ressources budgétaires requises pour la réalisation de cette étude complémentaire.	69. Non encore mise en œuvre	69. Le financement insuffisant est le principal obstacle	69. Doit prendre contact avec l'Association africaine des bourses de valeurs, la BAD, la CEA, la Banque mondiale et l'Initiative Making Finance Work For Africa pour des financements supplémentaires	69.
14.	EX.CL/Dec.465(XIV) Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Initiative sur la grande Muraille verte du Sahara et du Sahel	70. Divulguer le Plan d'action, y compris le budget indicatif pour la mise en œuvre de l'Initiative sur la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel ;	70. Le Plan d'Action a été communiqué à tous les Etats membres et autres parties prenantes et partenaires	70.	70.	70. Sensibilisation des Etats membres et des CER sur le plan d'action et discussion du plan d'action avec les partenaires de développement pour mobiliser des fonds pour sa mise en œuvre ; mai – novembre 2009
		71. Coordonner et faciliter la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Initiative sur la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel, en collaboration avec les Etats membres et les Communautés économiques régionales (CER) concernés ;	71. Les Etats membres et les CER concernées ont été bien sensibilisés sur la nécessité de coordonner les efforts à cet égard. Les actions suivantes ont été entreprises : soutien apporté à 7 pays pilotes en vue du développement de leurs plans d'action nationaux par la mise à disposition à court terme de consultants au cours de l'année 2009; avril – sept 2009; appui à la création d'une unité de coordination au sein du CEN-SAD pour	71.	71.	71. Avril-Juillet 2009

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			coordonner et superviser la mise en œuvre du programme sur le terrain			
		72. Inviter les Etats membres concernés et leurs CER respectives à mettre en place les dispositions financières et institutionnelles, chaque fois que cela s'avère nécessaire, aux niveaux national, sous-régional et régional afin de guider le processus de mise en œuvre du programme ;	72. Plaidoyer et appui pour l'intégration du programme dans ceux des Etats membres et des CER. Harmoniser les arrangements institutionnels aux niveaux régional et national pour la mise en œuvre;	72.	72.	72. mai – novembre 2009
		73. Eviter, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action, tout double emploi et de faire usage des initiatives et instruments existants aux niveaux sous-régional, régional et continental ;	73. En cours de mise en œuvre	73.	73.	73. Renforcer les synergies entre le programme et les projets et activités nationaux et régionaux existant; promouvoir le principe de subsidiarité; fév.-déc. 2009
		74. Inviter les partenaires au développement à soutenir les Etats membres et les CER concernés, ainsi que la Commission pour assurer la mise en œuvre effective du Plan d'action aux niveaux national, régional et continental.	74. Etablir et renforcer des partenariats stratégiques avec les donateurs, améliorer le fonctionnement de la coopération UA/UE dans le domaine du changement climatique en mettant l'accent sur la gestion de la dégradation des terres et mettre en application l'accord de coopération FAO/UA sur la mise en œuvre du programme –	74.	74.	74. fév. – nov. 2009
15.	EX.CL/Dec.466(XIV) - Augmentation des salaires des fonctionnaires élus et du personnel de l'Union africaine	75. Augmenter, sur la base de l'étude effectuée, les salaires de base de tous les fonctionnaires élus et les membres du personnel de la Commission à compter du 1 ^{er} janvier 2009 ;	75. Mise en œuvre depuis le 1er janvier 2009	75.	75.	75. Mise en œuvre en février avec le paiement des arriérés de janvier
		76. Payer une indemnité de non-résidence au profit des membres expatriés du personnel des services généraux (SG) à hauteur de 3000\$ et de 2400\$ par an pour le personnel ayant des personnes à charge et pour le personnel sans personnes à charge ;	76. Mise en œuvre depuis le 1er janvier 2009	76.	76.	76. Mise en œuvre en février avec le paiement des arriérés de janvier
		77. S'assurer que la révision proposée des indemnités du personnel (ajustement de poste, logement et éducation) soit effectuée après le	77. En cours de mise en œuvre. Le Sous-comité consultatif sur les	77.	77.	77. Le processus de reformulation de la proposition a commencé. A soumettre au Sous-

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		Sommet de janvier 2009 et que les incidences financières de cette révision soient prélevées sur les arriérés de contribution à compter de janvier 2009 ;	questions administratives et budgétaires et le COREP ont examiné les propositions de la CUA et fait des recommandations pour examen par le Conseil exécutif en juin 2009			comité en avril.
		78. Demander au COREP de réexaminer la possibilité de procéder à la révision des salaires tous les cinq ans et de faire les recommandations appropriées à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2009	78. Il est proposé que la révision soit faite tous les deux ans.	78.	78.	78.
16.	EX.CL/Dec.467(XIV) Ajustements à la structure de Maputo Partie D – Doc.PRC/Rpt/(XVII)	79. S'assurer que les recommandations du COREP à l'effet que toute demande de modification de structure i) doit être justifiée par les décisions pertinentes des organes délibérants, ii) conforme au principe de l'efficacité par rapport aux coûts, et correspondre aux objectifs de la Commission ; iii) et le recrutement doit se faire de façon progressive et par phases en vue de mieux planifier, contrôler et gérer les incidences financières ;	79. Respectée	79.	79.	79.
		80. S'assurer que le recrutement de trente-trois (33) nouveaux fonctionnaires pour des postes approuvés au titre de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) soit effectué sur une période de cinq ans à partir de janvier 2010 ;	80. Respectée	80.	80.	80.
		81. Mettre en œuvre les ajustements à la structure de Maputo, tels qu'énoncés dans le rapport du COREP, Document PRC/Rpt (XVII) et s'assurer de l'incorporation de leurs incidences financières dans le budget 2010.	81. Mesures prises pour mettre en œuvre lesdits ajustements à partir du 1er janvier 2010.	81.	81.	81.
17.	EX.CL/Dec.468(XIV) Deuxième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Jeunesse	82. Coordonner la passation de service entre le Secrétariat général sortant et le nouveau Bureau de l'Union panafricaine de la Jeunesse élu lors du Congrès de Brazzaville tenu le 1 ^{er} août 2008 à Brazzaville (République du Congo) ;	82. Mise en œuvre de plusieurs mesures dans le cadre du processus de redynamisation de l'Union panafricaine des jeunes. - Des réunions doivent se tenir entre l'Union panafricaine des jeunes, les pays d'accueil (ancien et nouveau) et la	82. L'accord formel et les processus administratifs et juridiques ne sont pas encore en place, Manque de personnel dans la Division RH&J	82. Recrutement formel et urgent (consultant ou fonctionnaire permanent) pour couvrir les besoins de la Division	82. Mars-Juin: budget 2009

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			Commission de l'UA pour discuter des aspects techniques, juridiques et institutionnels cérémonies de passation de service. - la cérémonie effective de passation n'a pas eu lieu			
		83. Lancer un appel aux Etats membres pour qu'ils examinent la possibilité d'accueillir le siège de l'Union panafricaine de la Jeunesse ;	83. Mise en œuvre. Offre de la République du Soudan pour abriter l'UPJ en examen.	83. N/A	83. N/A	83. Mars-Juin : Aucune incidence budgétaire
		84. Reconnaître l'Union panafricaine de la Jeunesse comme organisme continental chargé de coordonner les organisations des jeunes et comme point focal de l'Union africaine en ce qui concerne les questions de la jeunesse ;	84. Mise en œuvre	84. Manque de personnel dans la Division RH&J	84. Recrutement formel et urgent (consultant ou fonctionnaire permanent) pour couvrir les besoins de la Division	84. Mars-Juin Aucune incidence budgétaire
		85. Fixer les modalités de la proclamation de la décennie 2009-2019 «Décennie du développement de la jeunesse en Afrique » et demander à la Commission d'élaborer un plan d'action décennal pour mettre en œuvre le développement de la jeunesse au cours de ladite décennie, en coordination avec les Gouvernements et les CER, en organisant des consultations nationales, régionales et continentales sur des questions d'actualité africaine en vue de faire des recommandations en faveur de la participation des jeunes aux prises de décisions.	85. La décennie déclarée: 2009-2011 En cours de vulgarisation. Un plan d'action de 10 ans sera élaboré, axé sur le renforcement des capacités pour promouvoir le développement des jeunes Des consultants doivent être recrutés pour appuyer le processus de développement de PA	85. Manque de personnel dans la Division RH&J	85. Recrutement formel et urgent (consultant ou personnel permanent) pour couvrir les besoins de la Division	85. Mars-Sept: Prog. budget2009
		86. D'inscrire à l'ordre du jour du Sommet de juillet 2010 les questions relatives au "développement et à l'autonomisation de la jeunesse africaine " ;	86. La question a été réglée au cours de la réunion du Bureau en décembre, notamment avec S.E. l'Ambassadeur d'Ouganda, qui a prodigué des conseils. Plaidoyer et discussion par le Commissaire RHST lors des réunions de haut niveau de la Commission	86. Pas de contraintes apparentes pour le moment	86.	86. Mars-Juillet: Aucune incidence budgétaire
		87. Lancer un appel à tous les Etats membres pour qu'ils mettent à disposition les ressources adéquates pour le leadership et l'autonomisation des jeunes, la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse et tous les plans d'action nationaux	87. Envoyer une note verbale aux Etats membres pour leur rappeler leurs engagements relatifs à la	87. Manque de personnel dans la Division RH&J	87. Ressources humaines nécessaires pour assister le chef de Division	87. Mars – Juillet: Aucune incidence budgétaire

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		concernant la jeunesse ;	<p>charte africaine de la jeunesse –</p> <p>Renforcer les actions et le plaidoyer dans les 10 pays visés</p> <p>Les pays prioritaires sont sélectionnés</p> <p>Aucune action jusqu'à présent</p>			
		88. S'assurer de la vulgarisation et de l'élargissement dans tous les Etats membres des programmes novateurs lancés au cours de l'Année de la Jeunesse africaine 2008 tels que la création d'un centre UA/Etats membres pour le renforcement des capacités des jeunes et d'un centre de formation des jeunes sur la mobilité et la communication, les multimédias et le développement durable ;	88. Rapport détaillé de l'Année africaine de la jeunesse élaboré, illustré et édité. Il est en cours d'impression	88. Pas de contraintes apparentes pour le moment, sauf le retard dans l'impression	88.	88. Avril-Juin: Budget Prog. 2009 – Partie charges à payer
		89. Mettre en place des mécanismes efficaces pour la mise en œuvre des politiques et des plans d'action nationaux pour la jeunesse ;	89. Incorporer les mesures et mécanismes requis dans le plan d'action décennal, dans le cadre de la Décennie du développement des jeunes	89. Manque de personnel dans la Division RH&J Le processus de recrutement d'un consultant est lent. Une seule personne couvre les activités de la division	89.	89. Mars-Déc: budget programme 2009
		90. Inviter les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile, les organisations des jeunes de la Diaspora et les partenaires au développement à poursuivre leur aide nationale, régionale et continentale au développement de la jeunesse en Afrique	90. Réunion des donateurs et des partenaires avec la participation des parties prenantes. Rien n'est encore mis en œuvre.	90. Pas prévu à ce stade, c'est encore tôt.	90.	90. Juin-Août: Aucune incidence budgétaire
		91. Assurer le suivi de l'offre de la République d'Egypte d'organiser le séminaire sur la Jeunesse en août 2009 ;	91. Contacter l'Egypte pour une meilleure compréhension de l'activité. Distribution des rôles dans sa mise en œuvre de l'initiative.	91. Manque de ressources humaines dans la Division	91.	91. Avril: Financé par l'Egypte

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			Rien n'est à ce jour fait			
		92. Soumettre le rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la prochaine session du Conseil exécutif en juillet 2009	92. Documentation et rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la décision seront présentés au Conseil exécutif. Le rapport intérimaire est soumis pendant que des activités sont mises en œuvre	92. Pas de contraintes apparentes	92.	92. Juillet : Aucune incidence budgétaire
18.	EX.CL/Dec.469(XIV) Douzième session du Conseil ministériel africain sur l'environnement (AMCEN)	93. Soutenir et faciliter la mise en œuvre des décisions et recommandations de la douzième session de l'AMCEN, en collaboration avec le Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)	93. En cours de mise en œuvre. Octobre 2009 (avant la conférence de Copenhague en décembre 2009). (Dépt. Economie rurale et agriculture)	93.	93.	93.
		94. Inviter le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et les autres partenaires à poursuivre son appui aux activités de l'AMCEN	94. En cours de mise en œuvre	94.	94.	94. Mars - Juin 2009
		95. Demander aux Etats membres et aux Communautés économiques régionales (CER) de mettre en place les dispositions financières et institutionnelles requises aux niveaux national, sous-régional et régional, afin de guider la mise en œuvre des décisions et recommandations de la douzième session de l'AMCEN ;	95. En cours de mise en œuvre	95.	95.	95. Mars - Décembre 2009
19.	EX.CL/Dec.470(XIV) Deuxième session de la Conférence des ministres africains du sport	96. Mettre en œuvre les recommandations de la Conférence ministérielle en particulier les recommandations suivantes : i) la dissolution du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) ; ii) la mise en œuvre du Code sur les Relations entre les Gouvernements et les Organisations sportives nationales et internationales ; iii) la diffusion et la vulgarisation du Cadre stratégique du développement durable du Sport en Afrique ;	96. Mise en œuvre. Un consultant est en train de préparer le rapport sur la dissolution du SCSA pour Juillet 2009; Un premier rapport sur les implications concernant le personnel et les Jeux africains a été reçu. Le Code des Relations entre les gouvernements, les organisations sportives nationales et internationales a été élaboré et sera soumis à la signature vers juillet 2009; Le cadre stratégique a été diffusé.	96.	96.	96.
		97. Inviter les Etats membres à apporter leur soutien à la République d'Afrique du Sud dans l'organisation de la Coupe du monde FIFA 2010 et à	97. La prochaine Conférence Ministérielle prévue pour octobre 2009	97.	97.	97.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		mettre pleinement à profit les opportunités socio-économiques et de promotion que l'événement offrira aux Etats membres et au continent ;	sera consacrée à la préparation de la Coupe du monde FIFA 2010			
		98. Assurer le suivi de l'offre de la République fédérale du Nigéria d'abriter la troisième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres des Sports en 2009 ;	98. L'accord d'accueil de la session de l'UA a été finalisé pour signature le 30 juin par la République du Nigeria	98.	98.	98.
		99. Veiller à la mise en œuvre des résultats de la Conférence et en faire rapport au Conseil exécutif.	99. Un rapport intérimaire sera soumis à la 3ème CAMS en octobre 2009, qui sera utile au Conseil exécutif en jan. 2010.	99.	99.	99.
20.	EX.CL/Dec.471(XIV) Exploitation et gestion des ressources minérales de l'Afrique	100. Inviter les Etats membres à améliorer leurs politiques minières, à mettre en place des cadres institutionnels, juridiques et réglementaires appropriés, et à investir dans les domaines des compétences humaines, de la recherche-développement, de l'acquisition, l'analyse et la diffusion des données géologiques et géophysiques, qui sont essentiels pour une gestion efficace et rationnelle des ressources minières ;	100. Le partenariat africain pour les mines , conformément à la décision du Sommet, a convenu lors de la dernière réunion AMP tenue à Durban (Afrique du Sud) du 3 au 5 fév. 2009, de fusionner l'AMP avec la Conférence des Ministres de l'UA en charge du développement des ressources minières dans un délai de deux ans. Il a été recommandé que ce processus soit mené par l'Afrique du Sud avec l'appui du comité directeur de l'AMP.	100.	100.	100.
		101. Demander aux Etats membres producteurs de ressources minières qui ne l'ont pas encore fait de créer des associations et des réseaux en vue de promouvoir les intérêts de leur industrie et d'échanger les meilleures pratiques et expériences	101. Un groupe d'étude constitué de représentants de l'UA, de la CEA, de la BAD et d'autres parties est prévu pour les 11-16 mai 2009 pour examiner le régime minier actuel de l'Afrique et proposer des mesures que doivent prendre les Etats membres en vue d'une mise en œuvre efficace de la décision adoptée par les Ministres de l'Union africaine des	101.	101.	101. 11-16 mai 2009

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			ressources minières et qui a été approuvée par le dernier Sommet ;			
		102. Accélérer le processus de mise en place, à travers l'Afrique, d'importants couloirs intégrés en vue de la mise en valeur et de l'exploitation optimale des ressources naturelles du continent;	102. Voir 100 et 101 ci-dessus	102.	102.	102.
		103. Demander à la Commission, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), d'aider les États membres à renforcer leurs capacités à mieux gérer les ressources minières en vue de la réalisation d'un développement socioéconomique global	103. Idem	103.	103.	103.
		104. Inviter la communauté internationale et les partenaires au développement de l'Afrique, à soutenir les efforts des États membres en vue de renforcer les contributions de leur secteur minier à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à l'éradication de la pauvreté et à la promotion de la croissance et du développement économiques durables ;	104. Idem	104.	104.	104.
21.	EX.CL/Dec.472 (XIV) Deuxième session de la Conférence des Ministres de la culture de l'UA (CAMCII)	105. Mettre en œuvre les recommandations de la Conférence, y compris la Déclaration d'Alger de la CAMC II sur « l'harmonisation et la coordination des politiques, programmes et activités culturels » et le Plan d'action sur les industries culturelles et créatives ;	105. Actions de suivi en cours	105.	105.	105.
		106. Inviter l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), les autres agences concernées des Nations Unies et les partenaires au développement de l'Afrique à apporter leur soutien à la mise en œuvre des recommandations de la CAMC II, y compris le Plan d'action sur les industries culturelles et créatives ;	106. La Commissaire en charge des Affaires sociales a rencontré le Directeur général adjoint de l'UNESCO avec lequel elle a convenu de domaines possibles de coopération, à soumettre à la réunion conjointe Union africaine-UNESCO prévue pour le mois de mars ; Le Département a en outre participé à la 3ème réunion de 3ème FOSRAN qui s'est tenue à Tripoli et a contribué au Communiqué adopté à l'occasion de la réunion ; Convoquer des réunions	106.	106.	106. mars 2009

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			consultatives avec l'UNESCO et d'autres agences des Nations unies en octobre 2009 ;			Octobre 2009
		107. Assurer le suivi de l'offre de la République fédérale du Nigeria d'abriter la troisième session de la Conférence de l'UA des ministres de la Culture en 2010.	107. Une note verbale a été envoyée au Ministère de la culture du Nigeria à la fin de mars 2009 ; Préparer les documents de travail pour la conférence des Ministres de culture;	107.	107.	107. avril-octobre 2009
		108. Demander à la Commission de l'UA d'assurer le suivi de la mise en œuvre des conclusions de la CAMC II et de coordonner les diverses manifestations et activités culturelles sur le continent et d'en faire rapport régulièrement au Conseil exécutif.	108. Envoyer les documents sur les résultats et les décisions du Sommet aux États membres et aux partenaires de l'Union (avril-octobre 2009) ; Le Département a participé à la 3ème édition de FESPACO ;	108.	108.	108.
22.	EX.CL/Dec.473 (XIV) Première session de la Conférence des Ministres en charge du développement social	109. Donner mandat au Président de la Première session de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge du Développement social de présenter la Position africaine commune sur l'Intégration sociale à la quarante-septième session de la Commission des Nations Unies sur le Développement social, qui se tiendra en février 2009 ;	109. Le Président de la CAMSD a présenté la position commune de l'Afrique sur l'intégration sociale à la Commission des Nations unies sur le développement social le 4 février 2009 ;	109.	109.	109.
		110. Mettre en œuvre la recommandation relative à l'institutionnalisation de la Conférence des ministres africains en charge du Développement social et la convocation de la conférence tous les deux (2) ans	110. La deuxième session de la CAMSD se réunira en 2010 ;	110.	110.	110.
		111. Assurer le suivi de l'offre de la République du Soudan d'abriter la deuxième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge du Développement social en 2010 ;	111. Une activité de suivi sera entreprise auprès du Soudan pour la préparation de la deuxième session de la CAMSD prévue au deuxième semestre de 2009 ;	111.	111.	111.
		112. Mettre en œuvre les recommandations de la Conférence, notamment,	112. Les documents de Cadre de politique pour	112.	112.	112.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		i) Le Cadre de Politique sociale pour l'Afrique ; ii) La Déclaration de Windhoek sur le Développement Social, iii) La Position africaine commune sur l'Intégration sociale ;	l'Afrique, la Déclaration de Windhoek et de Position commune sur l'intégration sociale ont déjà été distribués à tous les États membres et aux parties prenantes. - Le département s'est déjà engagé dans le processus d'élaboration de stratégies pour la mise en œuvre des recommandations. Conformément aux recommandations de la première CAMSD, le Comité directeur sur le vieillissement a été mis en place et a tenu sa première réunion en mai 2009 - Un rapport d'activités sera soumis à la deuxième CAMSD en 2010.			
23.	EX.CL/Dec.474 (XIV) Statuts de la Commission du droit international de l'Union africaine	113. Recommander le Projet de Statuts de la Commission du droit international de l'Union africaine à la Conférence, pour examen et approbation ;	113. Les Statuts ont été adoptés par la Conférence et sont en cours de mise en œuvre, y compris l'élection des membres de l'AUCIL par le Conseil exécutif.	113.	113.	113. Aucune mesure requise ;
24.	EX.CL/Dec.475 (XIV) - Charte africaine de la statistique	114. Le Conseil a décidé de recommander le projet de Charte africaine de la statistique à la Conférence pour examen et approbation ;	114. La Charte africaine des statistiques a été adoptée par la Conférence de l'Union et a été soumise aux États membres pour signature et ratification.	114.	114.	114. Aucune mesure requise ;
25.	Ex.CL/Dec.476 (XIV) - Coopération afro-arabe	115. Des efforts déployés par la Commission et la Ligue des États arabes de poursuivre les consultations afin de déterminer le lieu du sommet avant la prochaine session du Conseil exécutif en juillet 2009 ;	115. Un Comité d'organisation conjoint a été organisé. Le comité va se réunir pour se consulter au sujet des dates exactes et du lieu de tenue du	115.	115.	115.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			Sommet.			
26.		116. Le Président de la Commission et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de doivent convenir des dates de la session, en consultation avec le pays hôte, avant la prochaine session du Conseil exécutif en juillet 2009 ;	116. Il a déjà été convenu que la session se tiendra le 21 juin 2009 à Tripoli, en Libye. Les documents de travail sont en cours de préparation.	116.	116.	116.
		117. Le Président de la Commission et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes doivent mettre en place un mécanisme viable pour assurer une coordination efficace entre les deux institutions	117. Une demande a été soumise au Département Paix et Sécurité pour qu'il assigne une personne focale et propose un mécanisme permettant de poursuivre les discussions avec la partie arabe. Le feedback est attendu.	117.	117.	117.
		118. Demander au Président de la Commission et au Secrétaire général de la Ligue des États arabes d'accélérer le processus de mise en place d'une chambre afro-arabe conjointe de commerce, d'industrie, d'agriculture et d'associations professionnelles tel que recommandé par l'Atelier sur le rôle des chambres de commerce dans la promotion des relations commerciales afro-arabes tenu les 29 et 30 novembre 2008 au Caire, en Égypte ;	118. Département des Affaires politiques /Bureau du Caire	118.	118.	118.
		119. Organiser conjointement les réunions et événements suivants : i) La Première édition du Forum de développement afro-arabe prévue à la fin de 2009 dans un pays arabe avec la participation active de décideurs africains et arabes, la société civile, le secteur privé, les intellectuels et d'éminentes personnalités africaines. Assurer la mobilisation de la Banque africaine de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, la Banque islamique de développement et d'autres institutions financières africaines et arabes à contribuer à l'organisation de ce Forum ; ii) La réunion ministérielle conjointe afro-arabe sur l'agriculture et la sécurité alimentaire prévue en 2009 : DEMANDE à tous les États membres de	119. i) Elle a été reportée par la Ligue des États arabes à 2010, en Iraq ; ii) Le Comité d'organisation a tenu sa première réunion à Addis Abeba en avril 2009 Des études	119.	119.	119.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		<p>l'Union africaine et de la Ligue des États arabes de participer activement à la réunion ;</p> <p>iii) La réunion d'Experts de haut niveau sur les perspectives d'investissement en Afrique et dans le monde arabe prévue en 2009</p> <p>iv) Tournois et compétitions afro-arabes, y compris la facilitation de la signature du Protocole d'accord entre le Secrétariat technique du Conseil des ministres arabes de la jeunesse et des sports auprès de l'organisme compétent de l'Union africaine.</p>	<p>sont menées par un consultant. Une demande a été soumise aux États membres pour accueillir la réunion. La réunion est prévue pour septembre 2009</p> <p>iii) Le Comité d'organisation a tenu sa première réunion au Caire en mai 2009 La réunion est prévue pour novembre 2009 au Caire.</p>			
		<p>120. Demander au Président de la Commission et au Secrétariat de la Ligue des États arabes de faciliter le processus de signature du Protocole d'accord entre le Secrétariat technique du Conseil des ministres arabes de la jeunesse et des sports auprès de l'organisme compétent de l'Union africaine ;</p>	<p>120. Des consultations sont en cours avec la Ligue des États arabes ;</p>	120.	120.	120.
		<p>121. Prendre les mesures nécessaires pour la promotion de l'unité actuelle de la Coopération afro-arabe au sein de la Commission en une division, dotée des ressources humaines et financières nécessaires ;</p>	<p>121. La structure proposée et les descriptions de postes ont été soumis au Département Administration et Ressources humaines pour qu'il les transmette au Comité pertinent du COREP.</p>	121.	121.	121.
27.	EX.CL/Dec.477 (XIV) - Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC)	<p>122. Prendre les mesures appropriées pour appuyer le fonctionnement de l'ECOSOCC ;</p> <p>Prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'achèvement du processus d'élection dans les États membres où les élections n'ont pas encore eu lieu ;</p> <p>Demander à tous les Etats membres de fournir un appui adéquat et les ressources nécessaires le fonctionnement de l'ECOSOCC ;</p>	<p>122. Les processus ont été diffusés dans les États membres où les élections n'ont pas encore eu lieu ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Les équipes de l'ECOSOCC ont visité les pays des cinq régions pour sensibiliser la 	122.	122.	122.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			<p>communauté des Organisations de la société civile africaines et mobiliser le soutien au processus électoral ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Comité d'examen des titres s'est réuni deux fois : en février 2009 au Caire, Égypte, et à Abidjan, Côte d'Ivoire vers fin avril-début mai 2009 en vue d'examiner les candidatures pour les élections ; • Des élections partielles ont été tenues à Yaoundé, Cameroun, du 21 au 23 mai 2009 ; • La Conférence de l'ECOSOC s'est réunie en • sa 4^{ème} session ordinaire pour élire le Comité permanent et les présidents des différents groupes ; • Le décor est désormais en place pour la pleine mise en opération de l'ECOSOC et le passage du renforcement des institutions aux activités du programme. 	<p>Les ressources nécessaires en ce moment pour mettre en fonction les différents groupes d'activités et assurer qu'ils contribuent de manière effective aux travaux de l'Union.</p>		
28.	Ex.CL/Dec.478(XIV) - Situation au Moyen-Orient et en Palestine	123. Assurer une large diffusion de la Décision auprès des Nations unies et de la communauté internationale en général ;	123. A été mise en œuvre;	123.	123.	123.
29.	EX.CL/Dec.479 (XIV) – Stratégie de mise en œuvre du	124. Assurer le suivi de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;	124. Le suivi est assuré en collaboration avec le Bureau de la CAMI	124.	124.	124.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
	Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique		des CER avec le financement de l'UNIDO ;			
		125. Mettre en œuvre la Déclaration adoptée par la Conférence des Ministres de l'Union africaine de l'Industrie tenue à Durban (Afrique du Sud), le 28 octobre 2008 ;	125. La réunion du Bureau de la CAMI tenue à Vienne a examiné la mise en œuvre de cette déclaration et des recommandations y afférentes qui sont en cours de mise en œuvre ;	125.	125.	125.
		126. Demander à la Commission, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et les Communautés économiques régionales (CER), d'organiser des réunions régionales en Afrique pour faire connaître le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et la Stratégie de mise en œuvre ;	126. Il a été convenu lors de la dernière réunion du Bureau de la CAMI d'organiser une série de réunion avec les CER ;	126.	126.	126.
		127. Demander aux États membres, aux CER, aux institutions et opérateurs du secteur privé, aux partenaires au développement et aux autres parties prenantes, de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre efficace du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;	127. Le Département invite toutes les CER, les partenaires au développement et les parties prenantes de participer à toutes les réunions du Bureau de la CAMI et de continuer à collaborer à la mise en œuvre ;	127.	127.	127.
		128. Sensibiliser les États membres pour qu'ils allouent des ressources nationales adéquates au développement industriel ;	128. Le Bureau de la CAMI confie cette tâche à des représentants d'États membres, en collaboration avec les CER ;	128.	128.	128.
		129. Aider à la mobilisation de ressources pour le développement industriel de l'Afrique à travers, entre autres, le développement d'instruments et de mécanismes financiers appropriés ;	129. Une réunion sur l'investissement industriel est prévue en juillet 2009 L'un des objectifs principaux visés est d'examiner les modalités de mobilisation de ressources.	129.	129.	129. Juillet 2009
		130. Assurer le suivi de l'offre par la République Arabe d'Égypte d'octroyer cinq cent	130. Le lancement était prévu pour la fin de	130.	130.	130.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		(500) bourses d'études aux pays africains dans les différents secteurs de l'industrie ainsi que le lancement du Centre pour la Coopération industrielle Sud-Sud ;	mars 2009 Mais, les ministres concernés n'étant pas disponibles au cours de cette période, le lancement a été reporté à une date ultérieure.			
		131. Soumettre, tous les deux ans, au Conseil exécutif des rapports sur l'état de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique en collaboration avec l'ONUDI ;	131. Le Département collabore avec l'ONUDI sur la finalisation de la partie de rapport qui porte sur la stratégie de suivi et d'évaluation du Plan d'action pour de développement industriel accéléré de l'Afrique ;	131.	131.	131.
30.	EX.CL/DEC.480 (XIV) Coopération multilatérale –	132. Se préparer minutieusement afin que l'Afrique puisse tirer pleinement profit des possibilités offertes par ces partenariats ;	132. En cours de mise en œuvre ;	132.	132.	132.
		133. Inviter les États membres à participer pleinement à la mise en œuvre des conclusions du Sommet du Partenariat Afrique-Turquie, du Sommet du Forum Afrique-Inde, et de la TICAD IV ;	133. Les États membres ont été invités à cet effet, notamment par les soins du Sous-comité sur la coopération multilatérale ;	133.	133.	133.
		134. Continuer (la Commission) à travailler en étroite collaboration avec les organes pertinents de l'Union africaine, pour mener à terme le plan d'action conjoint du Sommet du Forum Afrique-Inde, et d'élaborer celui relatif au Sommet du Partenariat Afrique-Turquie, afin d'en tirer le maximum d'avantages concrets ;	134. Un projet de Plan d'action Afrique-Inde a été achevé par la Commission en collaboration avec le COREP et son Sous-comité sur la coopération multilatérale. Il est également achevé par la partie indienne. Le Plan d'action Afrique-Turquie est en stage de conception ;	134.	134.	134.
		135. Assurer un suivi actif des propositions concrètes faites par l'Inde en ce qui concerne l'affectation de fonds dans le cadre du Sommet du Forum Afrique-Inde ;	135. En cours de mise en œuvre (CB)	135.	135.	135.
		136. Assurer le suivi de la proposition faite par le Gouvernement vénézuélien d'accueillir au	136. Le Sommet est finalement prévu du 14 au	136.	136.	136.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		Venezuela, en août 2009, le deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud et prendre contact avec le pays hôte afin de proposer des dates précises ;	19 septembre 2009 ;			
		137. Assurer le suivi de la proposition de la Commission et du Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique relative à la révision du projet d'accord entre les deux organisations, qui avait été adopté par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en 2009, et soumettre, en temps opportun, les résultats à l'attention du présent Conseil ;	137. La Commission a terminé la révision du projet d'Accord de 2009 et l'a transmis au Secrétariat général de l'OCI. Par la suite, la Commission, avec le Sous-comité sur la coopération multilatérale et le COREP, procéderont à l'examen des résultats ;	137.	137.	137.
		138. Achever l'étude portant sur le processus d'examen global de tous les partenariats existants et faire rapport à la prochaine session du Conseil exécutif en juillet 2009, étant entendu qu'aucun nouveau partenariat ne sera envisagé jusqu'à ce que le processus d'examen ait pris fin ;	138. Une étude préliminaire a été terminée et présentée aux organes concernés de l'Union ;	138.	138.	138.
		139. Se préparer activement pour les Sommets de Partenariat prévus comme suit : i) Sommet Afrique-Amérique du Sud, pendant le mois d'août 2009, la date précise devant être convenue après consultation ; ii) Sommet Afrique-Diaspora vers la fin de l'année 2009, en Afrique du Sud, à une date à convenir d'un commun accord avec le pays hôte ; iii) Le deuxième Sommet afro-arabe à une date à convenir ;	139. Des consultations sont en cours avec l'Afrique du Sud et la Ligue des États arabes en vue de la tenue du Sommet ASA et du Sommet sur la coopération afro-arabe ;	139.	139.	139.
		140. Prendre toutes les mesures nécessaires pour participer à la préparation et à la tenue des prochaines réunions sur les partenariats avec la Chine et le Japon, conformément aux précédentes décisions sur la question ;	140. Cette directive est en cours de pleine mise en œuvre ;	140.	140.	140.
		141. Veiller à l'harmonisation des stratégies dans le cadre des différents partenariats et nommer un coordonnateur à cet effet ;	141. Sous étroite supervision par la Commission ; les propositions appropriées seront formulées en temps opportun ;	141.	141.	141.
31.	EX.CL/Dec.481(XIV)	142. Finaliser le projet de Plan stratégique	142. En cours de	142.	142.	142.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
	Plan stratégique 2009-2012 de la Commission de l'Union africaine	2009-2012 en étroite collaboration avec le COREP afin que le Plan soit prêt pour soumission aux sessions ordinaires prochaines du Conseil exécutif et de la Conférence pour adoption finale, tout en gardant à l'esprit que pour réaliser l'intégration continentale, la Commission, les États membres, les Communautés économiques régionales (CER) et les autres organes de l'Union africaine, les principaux partenaires et parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, doivent travailler en synergie, sur la base des valeurs partagées de l'Union ;	mise en œuvre. Une retraite a été organisée avec le COREP à Nazareth, Éthiopie en mars 2009 ; des consultations ont été engagées avec d'autres parties prenantes, telles que les CER et le Secrétariat du NEPAD. Un projet final a été soumis au COREP, pour examen et pour être présenté ensuite au Conseil exécutif avant son adoption par la Conférence ;			
		143. Prendre (Président de la Commission) les mesures appropriées pour s'assurer que les structures d'appui, les programmes, les projets et les budgets prévus dans le cadre de l'ancien Plan stratégique 2004-2007 sont effectivement mis en œuvre en attendant l'adoption du Plan stratégique 2009-2012 ;	143. En cours de mise en œuvre ;	143.	143.	143.
32.	EX.CL/Dec.482(XIV) – Vingt cinquième rapport d'activités de la Commission de l'Union africaine des Droits de l'Homme et des peuples	144. Publier le vingt cinquième Rapport d'activités de la CADHP et ses annexes, conformément à l'article 59 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine) ;	144. Compte rendu de la CADHP attendu ;	144.	144.	144.
		145. Identifier (la CADHP) les voies et moyens de combler les lacunes qui existent dans le fonctionnement du mécanisme des communications et qui pourraient résulter, entre autres, des contraintes de ressources financières et humaines, tel qu'indiqué au paragraphe onze (11) de la Décision Assembly/AU/Dec.2009(X)	145. Compte rendu de la CADHP attendu ;	145.	145.	145.
		146. Mettre en œuvre la nouvelle structure du Secrétariat de la CADHP proposée par le COREP et tout en veillant à ce que cette structure soit mise en œuvre conformément au Règlement de l'UA ;	146. En cours de mise en œuvre ;	146.	146.	146.
		147. La CADHP et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples doivent déployer des efforts pour accélérer l'harmonisation de leurs	147. Compte rendu de la CADHP et de la Cour africaine attendu ;	147.	147.	147.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		Règlements respectifs en vue de renforcer la protection des droits de l'homme en Afrique ;				
33.	EX.CL/Dec.483(XIV) – Rapport d'activité de la Cour africaine des Droits de l'homme et des femmes	148. Demander au Comité des Représentants permanents d'examiner les propositions de la Cour concernant la nouvelle structure du greffe de la Cour et le statut des Juges et faire des recommandations au Conseil exécutif à sa prochaine session en juin 2009 ;	148. Mise en œuvre	148.	148.	148.
		149. Inviter les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole portant création de la Cour et à faire la Déclaration d'acceptation de la compétence de la Cour pour examiner les requêtes émanant d'individus et d'organisations non-gouvernementales conformément aux dispositions du Protocole ;	149. Bureau du Conseiller juridique ;	149.	149.	149.
34.	EX.CL/Dec.484(XIV) – Candidatures africaines à des postes dans le système international	150. Assurer le suivi des candidatures qui ont été entérinées par la présente décision ;	150. En cours de mise en œuvre	150.	150.	150.
		151. Présenter à nouveau les candidatures du Nigeria, du Togo et de la Sierra Leone pour les sièges de membres non permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ainsi que la candidature du Cameroun au poste de membre du Conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) aux sessions ultérieures du Comité ministériel précédant les élections ;	151. Candidature du Nigeria et du Togo soumises. La candidature de la Sierra Leone est attendue pour juillet 2010.	151.	151.	151.
35.	EX.CL/Dec.485(XIV) – Élection des membres du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption	152. Le Conseil consultatif de l'Union africaine a élu et recommandé les membres élus à la Conférence pour nomination ;	152. Nomination des membres par la Conférence de l'Union en février 2009 ;	152.	152.	152. Aucune mesure requise ;
36.	EX.CL/Dec.486(XIV) Création d'un Fonds d'affectation spécial pour la femme africaine	153. Demande à la Banque africaine de Développement de prendre d'urgence des mesures pour mettre en œuvre la présente décision, en collaboration avec d'autres institutions ;	153. Un rapport d'activité sur la création du Fonds est en train d'être soumis aux organes politiques, pour examen ;	153.	153.	153. Finalisation de l'étude de faisabilité sur la mise en œuvre du Fonds AWTF – mars-avril (en cours) ; - Présentation des résultats de l'étude à l'atelier de validation – Mai 2009 - Lancement du Fonds AWTF par

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
						la Conférence pendant le Sommet en juillet 2009 ; - Lancement officiel par la conférence ministérielle, en octobre 2009 ;
37.	EX.CL/Dec.487(XIV) – Politique de l'Union africaine en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ;	154. Mettre en œuvre la politique de l'Union africaine en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ;	154. Des mesures sont en train d'être prises ; un programme de sensibilisation a démarré	154.	154.	154. Révision de la Politique de l'Union africaine en matière d'égalité entre les hommes et les femmes (AUGP), et intégration des amendements formulés par les États membres – février 2009 ; - Traduction de la Politique de l'Union africaine en matière d'égalité entre les hommes et les femmes (en cours) ; - Publication et diffusion (en cours) ; - Présentation de la AUGP aux organes de l'Union africaine et aux États membres (Parlement panafricain ; Conseil de Paix et Sécurité, CADHP), mai - juin 2009 ;
		155. Institutionnaliser la Conférence de l'UA des Ministres en charge de la promotion de la femme et des questions féminines ;	155. En cours de mise en œuvre ;	155.	155.	155. Tenue de la conférence ministérielle octobre 2009 ;
		156. Déclarer 2010-2020, la Décennie de la femme africaine et demander aux États membres, aux organes de l'UA et aux Communautés économiques régionales (CER) d'élaborer et de soutenir les activités prévues à cet égard, et de rendre disponible les ressources nécessaires aux activités de ladite Décennie ;	156. Programme de sensibilisation en cours visant à encourager tous les États membres et autres parties prenantes à entreprendre les activités envisagées dans le cadre de la Décennie des femmes 2010-2020 ;	156.	156.	156. Une réunion a été organisée à New York le 1er mars 2009 à l'occasion de la CSW pour examiner et développer le cadre de travail et une feuille de route pour la Décennie des femmes africaines ; - Séance d'information à l'intention du Groupe africain, à New York pendant le CSW, mars 2009 ; - Organisation d'une réunion à Banjul avec les États membres et les CER pour l'adoption du cadre de travail et élaborer la feuille de route de la Décennie des femmes africaines, 8-12 mai 2009
38.	EX.CL/Dec.488(XIV) – Île comorienne de Mayotte	157. Informer toutes les parties concernées, la France, les Nations unies et la communauté internationale en général de cette décision ;	157. Toutes les parties concernées ont été informées (A confirmer par les Départements des Affaires politiques)	157.	157.	157.

N°	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (mise en œuvre et non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		158. Demander l'instauration immédiate d'un dialogue entre l'Union des Comores et la France en vue de définir ensemble les modalités du retour de Mayotte dans l'Union des Comores;	158. Toutes les Parties concernées informées	158.	158.	158.
		159. Prendre les mesures nécessaires pour réactiver le Comité ad hoc des sept sur l'île comorienne de Mayotte.	159. Des propositions sont en examen avant soumission aux organes de décision	159.	159.	159.
39.	EX.CL/Decl.1(XIV) Déclaration sur la Palestine	160. Diffuser la Déclaration auprès des Nations unies et de la communauté internationale en général ;	160. A été mise en œuvre	160.	160.	160.
		161. Inviter la communauté internationale à apporter une assistance urgente et appropriée à la reconstruction de Gaza.	161. Mise en œuvre ;	161.	161.	161.

B. Décisions de la Conférence

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
1.	<p>Assembly/AU/Dec.92(VI) Décision relative à une seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) et à la mise en œuvre du Cadre d'action de la seconde Décennie – Doc. EX.CL/224 (VIII) Rev.2</p>	<p>1. Développement et mise en œuvre de la Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique ;</p>	<p>1. Plan lancé en 2006 ; Mise en œuvre en cours ; Des stratégies de mise en œuvre ont été élaborées pour 6 sur les 7 domaines de priorité ; Des partenariats ont été établis ; Tout le programme d'éducation de la CUA est activement occupé à mettre en œuvre cette décision.</p>	<p>1. Personnel insuffisant ;</p>	<p>1. Accélérer ou reprendre le processus de recrutement;</p>	<p>1. Activité continue qui s'étend sur une période de 10 ans ;</p>
2.	<p>Assembly/AU/Dec. 139 (VIII) Décision sur la création d'un Fonds africain pour l'Éducation – Doc. EX.CL/314 (X)</p> <p>Décision approuvée par la Décision du Sommet de Janvier 2008 ; <i>Assembly AUDec.174 (X)</i></p>	<p>2. Faciliter la mise en œuvre du Plan d'action pour la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique ;</p> <p>Obtenir les fonds nécessaires pour renforcer le département de l'éducation de la Commission et ceux des CER ;</p> <p>Créer le Fonds africain d'éducation ;</p> <p>Officialiser les relations de travail entre la Commission et les agences spécialisées telles que l'Association des Universités africaines (AAU) et l'ADEA.</p>	<p>2. Le Plan est en cours de mise en œuvre</p> <p>La SADC, la CEEAC, la CEDEAO, l'UNESCO, l'ADEA et l'UNICEF ont intégré le Plan dans certains de leurs programmes ;</p> <p>Un appui a été offert par l'UE pour le recrutement de deux consultants ;</p> <p>La BAD poursuit l'étude de faisabilité sur la création du Fonds ;</p> <p>Protocole d'accord avec l'ADEA, l'AAU, la FAWE ; activités continues de collaboration concrète avec l'AAU et l'ADEA ;</p> <p>mise en œuvre du Plan d'action s'étend sur une période de 10 ans ;</p> <p>Les postes au titre du soutien accordé par l'Union européenne n'ont pas encore été pourvus ;</p>	2.	<p>2. Agir conformément au Plan d'action ;</p> <p>Chercher à accroître les partenariats stratégiques ;</p> <p>Le Département des Ressources humaines reprend le processus de recrutement ;</p> <p>Suivi avec la BAD</p> <p>Renforcer la collaboration existante avec les partenaires ;</p> <p>Rechercher d'autres partenariats pour favoriser l'appropriation du Plan d'action par une large gamme de parties prenantes ;</p>	2.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			<p>Activité continue ; L'établissement de partenariats est une activité continue ;</p>		;	
3.	EX.CL/Dec.325 (X) Décision sur le rapport de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine Doc. EX.CL/314 (X)	3. Mise en œuvre des décisions du rapport de la deuxième Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union africaine;	<p>3. Le Comité directeur du COMEDAF tient des réunions régulières ;</p> <p>Trois (3) employés de rang professionnel dans la Division de l'Éducation, y compris un employé de l'UNESCO en détachement et un fonctionnaire politique principal ;</p> <p>Activité continue ;</p> <p>Nécessité d'accroître le personnel ;</p>	3.	<p>3. Agir conformément au plan établi ;</p> <p>Améliorer les termes d'emploi à la Commission de l'Union africaine ;</p> <p>Recrutement de consultants en cours pour des affectations variées ;</p>	3.
4.	Assembly/AU/Dec. 173 (X) Décision du Sommet de janvier 2008 d'Addis Abéba sur la mise en œuvre de la Deuxième Décennie de l'Éducation	<p>4. Les Communautés économiques régionales (CER) créent des Bureaux de l'éducation performants au niveau des Secrétariats ;</p> <p>La Commission accélère la mise en opération de l'Institut panafricain pour le développement de l'Éducation (IPED) et du Centre international pour l'Éducation des Filles et des Femmes en Afrique (CIEFFA) ;</p> <p>Institutionnalisation de la collaboration avec l'ADEA ;</p> <p>Les partenaires au développement assurent l'harmonisation de leurs programmes d'enseignement pour l'Afrique avec les priorités définies dans le Plan d'action de la Deuxième Décennie de l'Éducation en Afrique.</p>	<p>4. Le personnel d'appui a été augmenté au sein de la CEDEAO ;</p> <p>Les structures de l'IPED et du CIEFFA seront présentées pour adoption lors du Sommet de juillet 2009 ;</p> <p>Un audit a été effectué pour évaluer les besoins du CIEFFA ;</p> <p>L'IPED est devenu opérationnel et a commencé à travailler au renforcement des capacités des États membres en Système intégré de gestion de l'éducation ;</p> <p>L'UNESCO, l'ADEA, l'UNICEF, l'AAU, le PATC et l'IICBA se sont engagés</p>	4.	<p>4. Rencontrer les CER aussi souvent que possible en vue de plaider et de recherche d'appui ;</p> <p>Le Département des Ressources humaines accélère le processus ;</p>	4.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter pour les contraintes	Calendrier/Observations
			à collaborer en ce qui concerne un certain nombre de programmes.			
5.	Assembly/AU/Dec. 203 (XI) Décision sur le Sommet de la Diaspora africaine	5. La Commission de l'Union africaine et la République d'Afrique du Sud organisent le Sommet de la Diaspora africaine qui se tiendra du 7 au 11 octobre 2008 à Johannesburg (Afrique du Sud en guise de mise en œuvre de cette décision ;	5. Le Sommet a dû être reporté ;	5. Le Sommet a été reporté en raison de difficultés liées au processus de préparation	5.	5.
		6. La République d'Afrique du Sud poursuit les actions nécessaires à cet égard, en étroite collaboration avec la Commission;	6.	6.	6. Poursuivre une collaboration accélérée entre la Commission et le gouvernement de l'Afrique du Sud afin de fixer rapidement les nouvelles dates pour le Sommet ;	6.
6.	Assembly/AU/Dec. 208 (XII) Décision sur le Budget de l'Union africaine pour l'exercice 2009	7. Même action que pour la Décision EX.CL/Dec.454 (XIV)	7. A été mise en œuvre ;	7.	7.	7. Suivant la décision EX.CL/Dec. 454 (XIV)
7.	Assembly/AU/Dec. 209 (XII) Décision sur le projet de statuts de la Commission du Droit international de l'Union africaine	8. La Commission met en œuvre les statuts et prend toutes les mesures nécessaires pour que les premiers membres de la Commission du droit international soient élus en juillet 2009 afin de permettre la mise en place rapide de ladite Commission.	8. Réponse à la note verbale envoyée aux États membres pour leur demander de soumettre des candidatures pour rejoindre le Groupe des Quinze (15). Les candidatures sont arrivées dans les délais, le 30 mai 2009 Les élections se tiendront durant la 15 ^{ème} session ordinaire du Conseil en juin 2009	8.	8.	8.
8.	Assembly/AU/Dec.	9. Sensibiliser les États membres pour qu'ils	9. En cours de mise en	9.	9.	9.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
	210 (XII) Décision sur la Charte africaine de la statistique	<p>signent et ratifient la Charte africaine de la statistique le plus rapidement possible ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser l'étude sur l'établissement du Fonds pour la statistique africaine ; • Promouvoir la signature et la ratification de la Charte ; • Établir un mécanisme d'évaluation par les pairs eu égard à la Charte ; • Élaborer une directive et une stratégie pour la soumission de rapports sur les activités statistiques en Afrique ; • Élaboration d'un document statistique en vue de l'harmonisation des statistiques pour appuyer l'intégration de l'Afrique. 	<p>œuvre ;</p> <p>La note verbale informant les États membres que la Charte est ouverte aux signatures a été envoyée aux États membres le 25 mars 2009 À ce jour trois (3) États membres ont signé la charte ;</p>			<p>Mai 2009</p> <p>Février-décembre 2009</p> <p>Mai 2009</p> <p>Mai-décembre 2009</p> <p>Mai-décembre 2009</p> <p>Mars-septembre 2009</p>
9.	Assembly/AU/Dec. 211 (XII) Décision sur le Sommet de la diaspora africaine	10. La Commission et le Gouvernement d'Afrique du Sud poursuivent leur étroite collaboration en vue de fixer une nouvelle date pour le Sommet et pour assurer son bon déroulement	10. Consultations en cours ;	10.	10.	10.
		11. Les États membres, les dirigeants de la Communauté des Caraïbes et d'Amérique du Sud, ainsi que tous les autres États ayant une Diaspora africaine importante continuent à soutenir et à participer au processus de préparation du Sommet de la Diaspora africaine ;	11. En cours de mise en œuvre	11.	11.	11.
		12. la Commission veille à ce que le processus d'organisation des Conférences régionales consultatives (CRC) se poursuive dans le cadre du Plan de mise en œuvre, et à ce que la Diaspora africaine soit incluse dans le Golfe Persique, le Moyen-Orient, l'Océanie et dans les autres régions du monde où ces Conférences n'ont pas été organisées.	12. En cours de mise en œuvre	12.	12.	12.
10.	Assembly/AU/Dec. 212(XII) Protocole relatif à la création de la Banque africaine d'investissement	13. Sensibiliser les États membres pour qu'ils signent et ratifient aussi rapidement que possible le Protocole relatif à la création de la Banque africaine d'investissement pour permettre son entrée en vigueur.	13. La note verbale informant les États membres que le Protocole est ouvert aux signatures a été envoyée aux États membres le 29 mai 2009 À ce jour,	13.	13.	13. D'ici décembre 2009

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		Signature et ratification du protocole	seulement un (1) État membre a signé le Protocole. Cet instrument sera disponible pour signature à Syrte, Libye, en juillet 2009			
11.	Assembly/AU/Dec. 213 (XII) Décision sur la mise en œuvre de la Décision relative à l'utilisation abusive du principe de compétence universelle	14. Demande à la Commission en consultation avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, d'examiner les conséquences de la compétence qui serait reconnue à la Cour à juger les crimes internationaux tels que le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et de faire rapport à la Conférence en 2010	14. La dernière réunion du Groupe d'experts conjoint a eu lieu les 30 et 31 mars 2009 Son rapport final a été présenté à la troïka ministérielle réunie à Luxembourg le 28 avril 2009 Le rapport a été distribué à tous les États membres	14.	14.	14. Activité en cours
		15. Demande à la Commission d'assurer le suivi de cette question pour qu'une solution définitive soit trouvée à ce problème et de faire rapport, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, à la Conférence en juillet 2009	15. Activité en cours	15.	15.	15. Activité en cours
		16. Demande à la Commission de suivre cette question en vue de s'assurer qu'elle figure à l'ordre du jour des discussions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies	16. Activité en cours	16.	16.	16. Activité en cours
		17. Les Commissions de l'UA et de l'UE fourniront l'appui nécessaire au groupe mixte d'experts techniques <i>ad hoc</i>	17. Mise en œuvre	17.	17.	17. Réunion de la Commission conjointe ad hoc du groupe technique se tiendra en mars 2009
		18. Demande à la Commission d'examiner, en consultation avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, les conséquences des pouvoirs conférés à la Cour pour juger les crimes internationaux tels que le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et de faire rapport à l'Assemblée en 2010	18. Envoi de la note à la CADHP et CAfDHP le 24 février 2009 leur demandant de faire des propositions sur la marche à suivre dans la mise en œuvre de la décision	18.	18.	18. Les consultations ont commencé avec la CADHP et la cour africaine CAfDHP.
		19. Demande à la Commission de suivre cette question en vue de s'assurer qu'une solution définitive soit trouvée et de faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence par l'entremise du Conseil exécutif en juillet 2009	19. Le rapport sera présenté à la prochaine session ordinaire de la Conférence, en juillet 2009	19.	19.	19.
12.	Assembly/AU/Dec. 214 (XII) Décision sur les	20. Exhorte les États membres à examiner l'étude sur les sources alternatives de financement ainsi que les différentes options proposées, et	20. Non mise en application	20. Difficulté pour parvenir à un	20. Entreprendre des consultations	20. La PBFA travaille en collaboration avec la Commission aux affaires

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
	sources alternatives de financement de l'Union africaine	à soumettre leurs commentaires et propositions à la Commission de l'UA avant le 15 septembre 2009		consensus sur la voie à suivre à cause des conflits d'intérêts	de haut niveau pour parvenir à un consensus Les États membres doivent mettre à disposition les ressources	économiques conformément à son programme. Septembre 2009
		21. Demande à la Commission de prendre en compte les recommandations formulées par les États membres dans l'élaboration d'une nouvelle étude, et de présenter le nouveau document à la session extraordinaire des ministres de l'économie et des finances en novembre 2009	21.	21.	21.	21. Novembre 2009
		22. Demande à la Commission de présenter les résultats de la session extraordinaire de la CAMEF à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en janvier	22.	22.	22.	22. Février 2010
13.	Assembly/AU/Dec. 215 (XII) Décision sur l'élaboration de la feuille de route et du plan d'action pour la microfinance en Afrique	23. Demande à la Commission de mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence extraordinaire de la CAMEF, relatives au développement de la microfinance en Afrique	23.	23.	23.	23. <i>Idem</i> point 18 ci-dessus
		24. Demande en outre à la Commission d'entreprendre une étude de faisabilité pour la création d'un Fonds de garantie pour le développement de la microfinance en Afrique	24.	24.	24.	24. 2009/2010 Selon la date à laquelle les États membres soumettront leurs observations comme convenu
		25. Demande à la Commission d'approfondir l'étude sur l'élaboration d'une feuille de route et du Plan d'action pour le développement de la microfinance en Afrique, en y intégrant les expériences des États membres en la matière	25.	25. Les problèmes prévus sont les suivants : a) Où sera établi le Fonds ? b) Quel appui des États membres apporteront-ils à la création du	25. Encourager la contribution des États membres intéressés Contributions exceptionnelle des États membres intéressés Établissement provisoire du Fonds au sein de	25. 2009-2010.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
				Fonds	la BAD en attendant le fonctionnement de la Banque africaine d'investissements	
14.	Assembly/AU/Dec. 216 (XII) Décision sur le rapport sur l'état de mise en œuvre de la décision Assembly/AU/Dec. 204 (xi) sur la promotion de la santé maternelle, infantile et néonatale et le développement en Afrique	26. Demande à la Commission de l'UA de continuer à suivre le processus de mise en œuvre des décisions de la Conférence prises lors des sessions entre janvier et de juillet 2008 tenues respectivement à Addis-Abeba (Éthiopie) et à Sharm El-Sheikh (Égypte) sur la question de la santé maternelle, infantile et néonatale et le développement	26. Préparation des outils de plaidoyer sur la santé maternelle (avril 2009) Lancement d'une campagne pour la promotion de la santé maternelle (8 mai 2009)	26.	26.	26. 8 Mai 2009
		27. Exhorte l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les autres institutions compétentes des Nations Unies et les partenaires en développement de l'Afrique, y compris la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) à soutenir les efforts de la Commission pour la promotion de la santé maternelle, infantile et néonatale	27. Organisation d'une réunion de consultation avec les agences des Nations Unies et autres partenaires Préparation d'un modèle de format pour l'établissement des rapports sur l'évaluation de la mortalité maternelle Mise au point du projet de rapport sur les termes de référence et le programme d'activités pour l'Ambassadeur itinérant	27.	27.	27. Avril 2009 Entre juillet et septembre 2009
15.	Assembly/AU/Dec. 217 (XII) - Décision sur la crise financière et économique et les négociations sur la réforme du système financier international	28. Exhorte la Commission, la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique de continuer à fournir conjointement, leur assistance technique et un appui logistique, au fonctionnement du Comité des dix (10)	28. En cours, réunions tenues entre toutes les parties	28.	28.	28.
		• Préparation d'un projet de Position commune				Mars 2009

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		<p>africaine sur la crise financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une réunion du Comité des dix pour discuter et arrêter une Position africaine commune • Participation à différents forums sur la crise financière pour présenter la Position africaine commune • Désigner les membres des comités de pilotage pour la BCA et le FMA • Mise en place d'un dispositif de surveillance multilatéral pour la convergence économique africaine 		<ul style="list-style-type: none"> • Divergences de vues dans l'adoption des critères 		<ul style="list-style-type: none"> • Mars 2009 • Lorsqu'ils seront organisés • D'ici avril 2009 • D'ici mai 2009
		<p>29. Invite les États membres, pour réduire l'impact de la crise économique et financière, à intensifier leur coopération pour harmoniser leurs politiques fiscales et macroéconomiques, à accélérer la mise en œuvre des programmes d'intégration économique, et à renforcer les mécanismes de régulation de leurs marchés financiers</p>	<p>29. Non mise en application</p>	<p>29.</p>	<p>29.</p>	<p>29. Consultations en cours avec les CER</p>
		<p>30. Invite également les États membres, notamment les pays d'accueil des trois Institutions financières panafricaines créées par l'article 19 de l'Acte constitutif, à savoir la Banque africaine d'investissement, le Fond monétaire africain et la Banque centrale africaine (BAI, FMA, BCA), à accélérer leur mise en place, en fournissant, conformément aux protocoles d'accord signés respectivement avec la Commission, les moyens visant à faciliter les activités des Comités de pilotage de ces institutions</p>	<p>30. Non mise en application</p>	<p>30.</p>	<p>30.</p>	<p>30. Note verbale envoyée aux États membres concernés pour qu'ils accélèrent le processus</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres abritant ces institutions sont invités à apporter les moyens et les ressources nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des activités de leurs comités de pilotage respectifs conformément aux protocoles d'entente signés 				<p>D'ici avril 2009</p>
		<p>31. Exhorte les pays membres du G20 chargés de la réforme du système financier international d'associer l'Union africaine représentée par son Président et le Président de la Commission aux négociations du G20 élargi</p>	<p>31. Non mise en application</p>	<p>31.</p>	<p>31.</p>	<p>31. En cours</p>
		<p>32. Appuie l'initiative du G20 de créer des groupes de travail sur les thèmes des négociations de la réforme du système financier international et demande que la</p>	<p>32. Non mise en application</p>	<p>32. Divergences de vues entre les pays développés et</p>	<p>32. Plaidoyer de haut niveau pour parvenir à un</p>	<p>32. En cours</p>

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		Commission soit associée à tous les processus en place pour effectuer la réforme et assurer la mise en œuvre d'un nouvel ordre économique et financier international		les pays en développement sur la réforme de l'architecture financière internationale	consensus	
16.	Assembly/AU/Dec. 218 (XII) Décision sur le Dialogue Afrique-Union européenne	33. Invite toutes les parties à redoubler d'efforts en vue de réaliser des résultats concrets dans les délais fixés dans le premier Plan d'action (2008 – 2010)	33.	33.	33.	33. Les groupes d'experts conjoints élaborent une feuille de route qui sera soumise à la 12 ^{ème} Réunion ministérielle de la Troïka
		34. Demande à l'Afrique et à l'Union européenne de veiller à ce que les ressources financières nécessaires soient affectées pour promouvoir la mise en œuvre effective de la Stratégie conjointe/Premier Plan d'action	34.	34.	34.	34. Atelier à organiser conjointement en mai 2009
		35. Invite instamment les États membres, les Communautés économiques régionales (CER) et les autres partenaires à participer activement à la mise en œuvre du Premier Plan d'action sous la coordination de la Commission de l'UA	35.	35.	35.	35. Invitations envoyées à toutes les CER ; la CAO et le COMESA ont répondu positivement
		36. Demande à la Commission d'assurer la participation effective des CER et des autres partenaires au processus de mise en œuvre et de suivi	36.	36.	36.	36. Une fois que toutes les CER se seront engagées
		37. Demande également à la Commission de prendre contact avec l'UE pour l'organisation d'un atelier sur les modalités d'accès à ses fonds	37.	37.	37.	37. Se tiendra en mai 2009
		38. Demande à la Commission de faire un rapport spécial chaque session du Conseil exécutif sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du partenariat avec l'Union européenne	38.	38.	38.	38. En cours d'élaboration
17.	Assembly/AU/Dec. 219 (XII) Décision sur le Zimbabwe	39. Félicite et appuie les efforts déployés par la SADC et ses organes politiques chargés de la Coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, ainsi que le Facilitateur du Dialogue politique au Zimbabwe, l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki et l'encourage à poursuivre ces efforts conformément aux dispositions de l'Accord de paix global dont l'UA est le garant	39.	39.	39.	39.
		40. Invite les États membres de l'Union africaine et les partenaires d'apporter leur appui total à la mise en œuvre de l'APG, y compris les efforts qui sont faits pour régler les graves	40.	40.	40.	40.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter pour les contraintes	Calendrier/Observations
		problèmes socioéconomiques auxquels le Zimbabwe est confronté				
		41. Appelle en outre à la levée immédiate des sanctions contre le Zimbabwe afin d'améliorer la situation économique et humanitaire dans le pays.	41. La Commission a poursuivi son engagement avec les partenaires de l'UA pour la levée des sanctions imposées au Zimbabwe. En particulier, la Commission, en collaboration avec les autres représentants africains, a eu des pourparlers avec l'UE au cours de la 12ème Réunion ministérielle de la troïka UE-Afrique tenue à Luxembourg le 28 avril 2009	41.	41.	41.
18.	Assembly/AU/Dec. 220 (XII) Décision sur la résurgence du fléau des coups d'État en Afrique	42. Appuie les décisions prises par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ces trois pays (Mauritanie, Guinée et Guinée Bissau), particulièrement celles relatives au retour immédiat à l'ordre constitutionnel et demande à la Commission de veiller à leur mise en œuvre scrupuleuse ;	42. <u>Guinée</u> Mise en place, le 30 janvier 2009, à l'initiative de la Commission, d'un Groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G), pour mieux coordonner les efforts en vue du retour à l'ordre constitutionnel. Cette décision a fait suite aux conclusions de la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui s'est tenue à Abuja le 10 janvier 2009 Le Groupe de contact s'est réuni régulièrement à Conakry, sous la coprésidence du Président de la Commission de la CEDEAO et de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'UA, pour faire le point de l'évolution de la situation et des efforts visant à faciliter le	42.	42.	42.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter pour les contraintes	Calendrier/Observations
			<p>retour à l'ordre constitutionnel. À ce jour, le GIC-G s'est réuni trois fois à Conakry (16-17 février, 16 mars et 4-5 mai 2009). La Commission a apporté l'appui financier et logistique requis à la tenue de ces réunions.</p> <p>Une délégation du GIC-G composée des personnes suivantes : Ibrahima Fall, Envoyé spécial du Président de la Commission et Said Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, a séjourné à Conakry le 7 avril 2009, dans le cadre des activités de suivi et d'appui du Groupe.</p> <p>La Commission a facilité la participation du Président du CPS pour le mois de mai 2009 à la réunion du GIC-G à Conakry qui s'est tenue le 2 mai 2009</p> <p>La Commission a tenu le CPS régulièrement informé de l'évolution de la situation en Guinée. Le CPS s'est réuni à deux reprises, le 10 février et le 26 mars 2009, pour faire le point de la situation et prendre les décisions requises.</p> <p>La Commission contribue à la mobilisation des ressources techniques financières requises pour le bon déroulement du processus électoral.</p>			

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter pour les contraintes	Calendrier/Observations
			<p><u>Guinée-Bissau</u> La Commission a continué à suivre l'évolution de la situation en Guinée-Bissau. Le Président de la Commission a fermement condamné l'assassinat du Président Vieira et du chef d'État-major de l'Armée bissau-guinéenne. La Commission a également fait une communication à la réunion du CPS du 3 mars 2009, qui a examiné la situation dans ce pays.</p> <p>En mars 2009, le Président de la Commission a désigné un Envoyé spécial pour la Guinée-Bissau, en la personne du Dr. Joao Bernardo de Miranda.</p> <p>L'Envoyé spécial a participé à la Table ronde sur la reconstruction et la modernisation du secteur de la sécurité et de la défense, qui s'est tenue à Praia, au Cap Vert, le 20 avril 2009</p> <p>L'Envoyé spécial s'est rendu en Guinée-Bissau du 21 au 27 avril 2009, mission au cours de laquelle il a rencontré les différents acteurs locaux et les membres de la Communauté internationale. Ses discussions ont notamment porté sur la tenue de l'élection présidentielle et sa sécurisation, la convocation d'un Forum de dialogue entre les parties prenantes bissau-guinéennes, l'enquête sur l'assassinat du Président Vieira et du chef d'État-major Tagme Na Waie,</p>			

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter contraintes pour les	Calendrier/Observations
			<p>l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, etc. En fin mai 2009, l'Envoyé spécial s'est rendu à Abuja pour des consultations avec le Président de la Commission de la CEDEAO sur la situation en Guinée Bissau et les actions que l'UA et la CEDEAO doivent entreprendre pour mieux appuyer le processus de stabilisation. Début juin 2009, l'Envoyé spécial est retourné en Guinée Bissau pour de nouvelles consultations avec le gouvernement et les autres parties concernées. La Commission est en train de prendre les dispositions nécessaires pour appuyer l'enquête sur l'assassinat du Président Vieira et du chef d'État-major Tagme Na Waie, et ce, dans le prolongement des décisions pertinentes du CPS et de la 26^{ème} réunion du Conseil de Médiation et de Sécurité (CMS) de la CEDEAO tenue à Bissau, le 19 mars 2009 La Commission se prépare à apporter un appui financier et technique à l'organisation des élections prévues le 28 juin 2009</p> <p><u>Mauritanie</u> La Commission a apporté le soutien nécessaire au CPS, dans le suivi de la situation en Mauritanie : communications sur l'évolution de la situation (5 février, 24 mars et 6 mai</p>			

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter contraintes pour les	Calendrier/Observations
			<p>2009), préparation de la liste des individus ciblés par les sanctions décidées par le CPS lors de ses 168^{ème} et 192^{ème} réunions tenues respectivement le 5 février 2009 et le 24 mars 2009 et transmission subséquente des communiqués du CPS au Conseil de sécurité des Nations unies par l'entremise de la Mission permanente de l'UA auprès des Nations unies.</p> <p>Organisation, conjointement avec l'OIF, d'une réunion du Groupe de contact international sur la Mauritanie, à Paris le 20 février 2009</p> <p>Consultations du Président de la Commission et du Commissaire à la Paix et à la Sécurité avec les parties mauritaniennes à Tripoli, en marge de la session extraordinaire du Conseil exécutif</p> <p>Missions du Commissaire à la Paix et à la Sécurité en Libye pour des consultations avec la présidence en exercice et en Mauritanie, conjointement avec le représentant du Président en exercice, pour des consultations avec les parties mauritaniennes sur la situation et les modalités du retour à l'ordre constitutionnel (7-12 avril et 19-22 mai 2009).</p> <p>Participation du Commissaire à la paix et à la sécurité aux consultations entre les parties mauritaniennes qui</p>			

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter contraintes pour les	Calendrier/Observations
			ont eu lieu à Dakar du 27 au 2 juin 2009 et ont abouti à la conclusion d'un Accord-cadre de sortie de crise, ainsi qu'aux consultations informelles entre les membres du Groupe international de contact sur la Mauritanie et à la réunion proprement dite du Groupe, qui a eu lieu à Dakar le 2 juin 2009 Participation de la Commission à la cérémonie de signature de l'Accord de sortie de crise à Nouakchott, le 4 juin 2009			
		43. Invite instamment les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer ou à ratifier la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance pour permettre l'entrée en vigueur de cet important instrument	43.	43.	43.	43.
		44. Demande au Président de la Commission de présenter des recommandations concrètes pour la mise en œuvre de mesures préventives adéquates contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement, ainsi que pour le rehaussement de l'efficacité et le développement des capacités d'alerte précoce, de bons offices et de médiation, y compris le Groupe des sages	44. Élaboration et soumission du rapport à l'examen de la Conférence	44.	44.	44.
		45. Demande également aux partenaires de l'UA de soutenir fermement les décisions prises par le CPS et les autres instances compétentes de l'UA sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement	45.	45.	45.	45.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter pour les contraintes	Calendrier/Observations
19.	Assembly/AU/Dec. 221(XII) Décision sur la demande par le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) de la mise en accusation du Président de la République du Soudan	46. Demande au Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts de la CPI adoptés à Rome, et comme l'a demandé le CPS lors de sa 142 ^{ème} réunion tenue le 21 juillet 2008, de reporter le processus initié par la CPI	<p>46. Convocation, à Addis-Abeba, du 18 au 29 mars 2009, de la réunion inaugurale de l'Union africaine du Panel de haut niveau sur le Darfour présidé par l'ancien président Panel est chargé d'examiner la situation en profondeur et de faire des recommandations sur les questions de paix, de justice et de réconciliation.</p> <p>Première visite du Panel au Soudan, où il a rencontré tous les acteurs concernés entre le 1^{er} et le 4 avril 2009</p> <p>Visite des pays voisins (Libye, Égypte et Tchad), du 23 au 30 avril 2009, où il a rencontré M. Moubarak, président de l'Union, les responsables tchadiens.</p> <p>Visite au Qatar pour consulter les autorités du Qatar sur le processus de négociation entre le gouvernement du Soudan et le Mouvement justice et égalité (MJE), ainsi que sur les efforts visant à normaliser les relations entre le Soudan et le Tchad.</p> <p>Nouvelle visite du Panel au Soudan entre le 15 et le 23 mai 2009</p>	46.	46.	46.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		47. Demande à la Commission de mettre en œuvre cette décision en envoyant une délégation de haut niveau de l'Union africaine pour prendre les contacts nécessaires avec le Conseil de sécurité des Nations Unies	47. Nombreuses visites du commissaire à la paix et à la sécurité à New York dans le but de rencontrer des membres du Conseil de sécurité et le Secrétariat de l'ONU.	47.	47.	47.
		48. Demande en outre à la Commission de convoquer dans les meilleurs délais, une réunion des pays africains parties au Statut de Rome afin qu'ils se concertent sur les actions de la Cour pénale internationale (CPI) en Afrique, en particulier à la lumière des procédures engagées contre des personnalités africaines, et de soumettre des recommandations en tenant compte de tous les éléments pertinents	48. Tenue de réunions préparatoires consultatives lieu entre le Bureau du conseiller juridique, la direction de la paix et de la sécurité (PSD) et le département des Affaires politiques (DPA) sur la manière d'appliquer la décision rendue Réunion des États africains parties au Statut de Rome sur la CPI les 8 et 9 juin 2009 Les conclusions de la réunion ont présentées lors des prochaines sessions des organes de décision	48.	48.	48.
		49. Demande instamment que les auteurs de ces violations soient arrêtés et traduits en justice	49.	49.	49.	49.
		50. Réitère l'appel lancé par les divers organes de l'UA au Gouvernement du Soudan pour qu'il prenne des mesures immédiates et concrètes pour mener une enquête et poursuivre leurs auteurs, et pour tirer profit de la disponibilité des avocats qualifiés qui seront détachés par l'UA et la Ligue des États arabes et, à cet égard, demande à toutes les parties de respecter scrupuleusement les valeurs et les principes des droits de l'homme	50.	50.	50.	50.
		51. Appuie la décision du CPS de créer un Panel de haut niveau d'éminentes personnalités sous la présidence du Président Thabo Mbeki pour examiner de façon approfondie la situation et	51.	51.	51.	51.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		pour soumettre des recommandations sur les meilleurs moyens de traiter efficacement et complètement les questions de responsabilité redditionnelle et de lutte contre l'impunité d'une part et celles de la réconciliation et de la reconstruction de l'autre				
20.	Assembly/AU/Dec. 222 (XII) Décision sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et la situation de la paix et de la sécurité en Afrique	52. Souligne la nécessité de déployer des efforts plus intenses pour prévenir les conflits et, à cet égard, demande au Président de la Commission de lui soumettre un rapport exhaustif sur les efforts entrepris à ce jour pour prévenir les conflits et sur les meilleurs moyens de consolider ces efforts ;	52.	52.	52.	52.
		53. Intensifier les efforts face aux différentes situations de conflit conformément à la présente décision	53.	53.	53.	53.
21.	Assembly/AU/Dec. 223 (XII) Décision sur la révision du protocole relatif au Parlement panafricain (PAP)	54. Demande à la Commission d'élaborer et de finaliser les termes de référence pour la révision, en consultation avec le Comité des représentants permanents (COREP), en tenant compte des vues du PAP	54. Rédaction du projet de termes de référence	54. Aucun fonds n'a été alloué pour cette activité	54. Les fonds doivent être identifiés. À cet égard, des consultations sont en cours avec le département des affaires politiques pour identifier les sources de financement de cette activité	54.
		55. 4 Demande en outre à la Commission d'effectuer une étude approfondie sur la révision du Protocole conformément aux termes de référence, en tenant compte des vues du PAP et de faire par l'intermédiaire du COREP les recommandations appropriées	55. Des consultations sont en cours et l'étude doit être soumise pour examen aux organes de décision en entre janvier et février 2010	55.	55.	55. Mesures à prendre par le PAP
		56. Demande également au PAP d'amender son Règlement intérieur pour qu'il soit conforme aux instruments juridiques de l'UA	56.	56.	56.	56. Mesures à prendre par le PAP
		57. Demande enfin au PAP de fixer d'urgence une date limite pour le renouvellement de son Bureau	57.	57.	57.	57. Mesures à prendre par le PAP
22.	Assembly/AU/Dec. 224 (XII)	58. Prendre les mesures nécessaires relatives aux membres élues par la quatorzième Session	58. Envoi des lettres aux membres élus	58.	58.	58.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter contraintes	pour les Calendrier/Observations
	Décision sur l'élection des membres du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption	du Conseil exécutif, membres du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption :	Tenue de la première réunion du Conseil consultatif sur la corruption du 26 au 28 mai 2009			
23.	Assemblée/AU/Dec. 225 (XII) Décision sur la 3e Édition du festival Mondial des arts nègres (FESMAN III)	59. Soutient la Déclaration adoptée par les ministres africains de la Culture, lors de leur réunion, tenue du 19 au 23 octobre 2008 à Alger Tel qu'entériné par la Conférence	59. Participation du département à la réunion préparatoire du FESMAN tenue à Dakar en mars 2009 ; Envoi de la note verbale et liaison assurée pour les activités de suivi	59.	59.	59. En cours
		60. Invite tous les hommes et femmes de culture, les artistes et créateurs des États membres et de la diaspora africaine de participer massivement aux activités et programmes du 3 ^{ème} FESMAN	60. Élaboration et envoi du matériel de sensibilisation ; Mobilisation de l'appui des acteurs culturels en Afrique et au sein de la diaspora, en coordination avec la CIDO et le Sénégal ;	60.	60.	60. En cours En cours
		61. Demande aux États membres et aux partenaires de l'Afrique d'apporter leur soutien au processus de préparation du FESMAN III	61. Liaison assurée avec les parties prenantes pour qu'elles appuient les événements	61.	61.	61. En cours
		62. Demande également à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires, en rapport avec le gouvernement du Sénégal, pour l'organisation et l'application des conclusions issues de cette rencontre	62. Liaison assurée avec le Sénégal pour le suivi des activités de préparation du festival	62.	62.	62.
24.	Assemblée/AU/Dec. 226 (XII) - Décision sur le projet de statuts relatifs à la création de Banque africaine d'investissement	63. Exhorte les États membres à communiquer leurs réponses sur le projet de Statuts proposés relatifs à la création de la Banque africaine d'investissement à la Commission d'ici à mai 2009	63.	63.	63.	63. En cours
		<ul style="list-style-type: none"> Achever l'élaboration du projet de Statuts en tenant compte des résultats de la session extraordinaire de la CAMEF tenue le 14 février 2009 				Mai 2009
		<ul style="list-style-type: none"> Envoyer le Projet de Statuts aux États membres pour qu'ils apportent des observations 				Février 2009
		64. convoquer une réunion des experts juridiques et financiers qui sera suivie d'une Conférence	64. Idem	64.	64.	64. En cours

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		ministérielle sur l'examen du projet des Statuts				
		<ul style="list-style-type: none"> Organiser la réunion d'experts issus des ministères de la Justice et des Finances à Tripoli (Libye) en mai 2009 				Mai 2000
		65. Veiller au suivi de l'offre de la Grande Jamahiriya Arabe et Libyenne d'abriter la réunion des experts en mai 2009	65.	65.	65.	65. Exécutée
		66. Présenter, pour examen, les projets de Statut lors de la prochaine Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de l'Union africaine et, par la suite à la prochaine session ordinaire de la Conférence qui se tiendra en juillet 2009	66.	66.	66.	66. En cours
25.	Assembly/AU/Dec. 227 (XII) Décision sur les Comités techniques spécialisés (CTS)	67. Demande à la Commission de déterminer les incidences financières des réunions des CTS, indiquant clairement les montants dans les cas où les CTS se réuniraient sur une base annuelle ou biennale	67.	67.	67.	67.
		68. Demande également à la Commission d'indiquer les activités détaillées des CTS afin d'éviter tout chevauchement et d'assurer la cohérence et l'harmonie avec les portefeuilles de la Commission	68. Envoi de la note à tous les ministères, services et unités concernés leur demandant de présenter les détails des activités et la périodicité des réunions des CTS, le mode de convocation des réunions des différents secteurs, et les incidences financières.	68.	68.	68. Le Bureau du Conseiller juridique a envoyé un memorandum à tous les départements concernés leur demandant de faire des propositions. Un document sera élaboré et soumis au COREP avant d'être soumis aux organes de décision entre juin et juillet 2009
		69. Demande en outre à la Commission de collaborer avec le Comité des représentants permanents (COREP) et de faire des recommandations appropriées sur la fréquence des réunions des CTS à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juillet 2009	69. Report de la question à entre janvier et février 2010, en consultation avec le COREP	69.	69.	69. Le département de l'Infrastructure et de l'énergie a déjà présenté sa contribution au Conseiller juridique sur : <ul style="list-style-type: none"> Le Comité sur les transports, l'infrastructure transcontinentale et interrégionale, de l'énergie et du tourisme ; Le Comité sur les communications et les TIC.
26.	Assembly/AU/Dec. 228 (XII) Décision sur le deuxième Festival culturel panafricain	70. Entérine la date pour l'organisation du 2 ^{ème} Festival culturel panafricain à Alger, du 5 au 20 juillet 2009	70. Visite du ministre algérien de la culture au département des affaires sociales, en février 2009 et les	70.	70.	70.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
			activités de suivi à effectuer de mars à juillet 2009			
		71. Invite les États membres et la Diaspora à participer effectivement au deuxième Festival culturel panafricain	71. Mobilisation de l'appui des acteurs culturels en Afrique et au sein de la diaspora, en coordination avec la CIDO et l'Algérie, entre avril et mai 2009	71.	71.	71.
		72. Invite les ministres de l'Union africaine en charge de la Culture à être présents à Alger pour assister à la cérémonie d'ouverture du festival	72. Envoi de la note verbale entre mars et avril 2009	72.	72.	72.
		73. Exhorte la Commission à apporter sa contribution effective à la réussite de l'organisation par l'Algérie du deuxième Festival culturel panafricain.	73. Liaison assurée avec l'Algérie pour le suivi des activités en cours entre mars et juillet 2009	73.	73.	73.
27.	Assembly/AU/Dec. 229 (XII) Décision sur la Décennie de la femme africaine	74. Distribuer la Déclaration proclamant la période 2010-2020, Décennie de la femme africaine	74.	74.	74.	74. Exécuté à travers la tenue de la table ronde de réflexion à New York le 1er mars 2009
		75. Exhorte les États membres, les organes de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales à appuyer la mise en œuvre des activités de la Décennie	75.	75.	75.	75. Organisation d'une réunion à Banjul avec les États membres et les CER pour adopter le cadre et élaborer la feuille de route pour la Décennie, entre le 8 et le 12 mai 2009 Plaidoyer auprès des États membres pour abriter les activités de la Décennie (en cours).
28.	Assembly/AU/Dec. 230 (XII) Décision sur la réforme du conseil de sécurité des Nations Unies	76. Réaffirme le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en juillet 2005 à Syrte	76.	76.	76.	76.
		77. Demande à la Commission de coordonner les activités des Représentants permanents africains du Comité des dix auprès des Nations Unies en vue de leur participation active et harmonieuse aux négociations intergouvernementales sur la base de Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte	77.	77.	77.	77.
		78. Demande également aux Représentants	78.	78.	78.	78.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
		permanents africains auprès des Nations Unies du Comité des dix d'assurer régulièrement la liaison avec leurs Représentants permanents respectifs auprès des Nations Unies et de l'Union africaine en ce qui concerne l'évolution des négociations intergouvernementales en cours à New York				
		79. Réitère que le Comité des dix reste saisi de cette question jusqu'à ce que l'Afrique réalise ses objectifs concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies	79.	79.	79.	79.
		80. Demande enfin au Comité des dix de présenter un rapport intérimaire à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juillet 2009	80.	80.	80.	80.
29.	Assembly/AU/Dec. 231 (XII) Décision sur le Sommet sur la sécurité alimentaire prévu en novembre 2009	81. Prend note et se félicite de la proposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'organiser un Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, en novembre 2009	81.	81.	81.	81. Exécuté en février
		82. Demande à la Commission de collaborer avec la FAO et d'autres partenaires pour assurer le succès de ce Sommet	82.	82.	82.	82. Les activités préparatoires du prochain sommet de l'Union africaine sur le thème : « Investir dans l'agriculture pour le développement économique et la sécurité alimentaire » seront l'occasion de collaborer avec la FAO, et les résultats seront pris en compte dans les préparatifs du sommet.
30.	Assembly/AU/Dec. 232 (XII) Décision sur les thèmes des sessions de la Conférence de juillet 2009, janvier 2010 et de juillet 2010	83. Demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour la préparation des débats ci-après adoptés par la Conférence pour les prochaines : i) Treizième session ordinaire de la Conférence : « <i>Investir dans l'Agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire</i> » ; ii) Quinzième session ordinaire de la Conférence : « <i>Technologies de l'information et de la Communication en Afrique : Défis et Perspectives pour le développement</i> » ; iii) Quinzième session ordinaire de la	83. Thème de la CAMH4 sur la santé maternelle, infantile et néonatale et adoption d'une déclaration par les ministres Lancement de la campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en mai 2009 ; Visites prévues dans certains États membres	83.	83.	83. La note d'orientation et la feuille de route ont été élaborées et approuvées par les principaux partenaires ; l'équipe technique a été formée pour coordonner la préparation du contenu, les institutions partenaires ont été identifiées et invitées à préparer des documents sur les sous-thèmes. La plate-forme de partenariat pour le CAADP qui se tiendra du 23 au 27 mars 2009 aura pour objectif de discuter du projet. La séance d'information du COREP sur les progrès réalisés est prévue pour le 31

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter pour les contraintes	Calendrier/Observations
		Conférence : « Santé maternelle, néonatale et infantile et développement en Afrique ».	pour la promotion de la santé maternelle et infantile ; Discours de la Commissaire aux affaires sociales lors de la Conférence mondiale de la santé en mai 2009 en contribution au thème du Sommet Organisation de réunions de consultation avec le Bureau de la CAMh4 et les partenaires pour préparer le débat			mars 2009 ; La réunion des ministres de l'agriculture, des terres et de l'élevage discutera du thème et des sous-thèmes et enrichira le contenu pour assurer la qualité des débats lors du sommet. Les principaux partenaires institutionnels sont invités à faire des déclarations ; Des plans logistiques sont en cours d'élaboration pour rendre l'événement visible.
31.	Assembly/AU/Dec. 233 (XII) - Special Décision de la session spéciale de la conférence sur le Gouvernement de l'Union	84. Demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour l'organisation de la 12 ^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif qui se tiendra dans trois mois, afin d'examiner la Décision portant transformation de la Commission de l'Union africaine en l'Autorité de l'Union africaine	84.	84.	84.	84.
32.	Assembly/AU/Dec. 234 (XII) - Décision sur la création d'un Secrétariat permanent africain du développement durable et d'un Fonds africain du développement durable	85. Se félicite de l'offre de la République du Congo d'abriter le siège du Secrétariat africain du développement durable et de l'offre du Burkina Faso d'abriter la deuxième édition du Forum africain du développement durable en octobre 2009 et encourage les États membres à y prendre part	85.	85.	85.	85. Consultation, peut-être entre mai et juin 2009, avec la République du Congo et la République du Burkina Faso sur la préparation de la 2 ^{ème} session
33.		86. Demande à la Commission, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque africaine de Développement (BAD) et d'autres institutions compétentes, d'effectuer une étude de faisabilité sur la création d'un Secrétariat permanent africain du développement durable et d'un Fonds africain du développement durable et de faire rapport à la prochaine Session ordinaire de la Conférence en janvier 2010	86.	86.	86.	86. Démarrage après le Sommet entre juin et juillet
34.	Assembly/AU/Dec. 235 (XII) - Décision sur la proposition du gouvernement	87. Se félicite également de l'offre de la Guinée équatoriale de fournir des locaux à usage de bureaux et d'apporter une contribution financière de 60000 \$ EU pour la mise en	87. Contact établi avec l'État membre concerné afin d'obtenir un accord	87. Aucune contrainte	87.	87. Entre avril et juin ; aucune implication financière

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter les contraintes	Calendrier/Observations
	de la République de Guinée Équatoriale d'abriter l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation	œuvre du projet d'Observatoire africain sous la supervision et la gestion de la Commission de l'Union africaine	sur les modalités de création de l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation			
		88. Invite les États membres, les Communautés économiques régionales (CER), l'UNESCO, l'Union européenne (UE), les organisations non gouvernementales et les partenaires, à soutenir cette initiative africaine, notamment au plan financier, en vue de garantir sa viabilité	88. Établir des contacts avec les parties prenantes pour le plaidoyer et la sensibilisation pour le soutien à l'initiative afin d'en garantir la viabilité	88.	88. Aucune contrainte	88. Entre juin et décembre. Aucune implication financière
		89. Demande à la Commission œuvrant en étroite collaboration avec le Gouvernement de la Guinée équatoriale, les institutions des Nations Unies et les principales parties prenantes, de superviser et de gérer la mise en place de l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation en Guinée équatoriale	89. Inviter le gouvernement de la Guinée équatoriale et d'autres partenaires à élaborer des plans concrets pour la mise en œuvre concrète de l'initiative ou leur rendre visite à cet effet	89.	89. Aucune contrainte	89. Entre juin et décembre 2009 Budget programme
35.	Assembly/AU/Dec. 236 (XII) Décision sur la position africaine commune sur les changements climatiques	90. Approuve la Déclaration d'Alger sur les changements climatiques adoptée sous forme de Position africaine commune pour servir de plate-forme de Position africaine commune pour les pays africains dans le processus de négociation du nouveau régime climatique mondial pour l'après 2012, année d'expiration du Protocole de Kyoto ; Rappelle en outre que les négociations internationales sur le changement climatique doivent se tenir sous les auspices des Nations Unies	90.	90.	90.	90. Octobre 2009 (avant la conférence de Copenhague en décembre 2009).
36.		91. Approuve l'idée que l'Afrique soit représentée par une seule délégation habilitée à négocier au nom de tous les États membres et ayant mandat de veiller à ce que le flux des ressources à l'Afrique ne soit pas réduit	91.	91.	91.	91. Entre mars et juin 2009
37.		92. À cet égard, mandate la Commission d'élaborer les modalités d'une telle représentation et de faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juillet 2009	92.	92.	92.	92. Entre mars et juillet 2009
38.		93. Approuve la déclaration d'Alger sur les	93.	93.	93.	93. Entre mars et mai 2009

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter contraintes	pour les Calendrier/Observations
		changements climatiques comme document de travail				
39.		94. Invite les États membres à promouvoir la Déclaration d'Alger dans le cadre de leur participation au Sommet mondial sur les changements climatiques, prévu à Copenhague (Danemark), en 2009	94.	94.	94.	94. Entre mars et octobre 2009
40.	Assembly/AU/Dec .237 (XII) Décision sur la candidature de M. FAROUK Hosni au poste de directeur général de l'UNESCO	95. Approuve la candidature de M. Farouk Hosni, ministre de la culture de la République arabe d'Égypte au poste de Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et invite les États membres à soutenir cette candidature	95. Lettres envoyées aux États membres et à l'UNESCO pour les sensibiliser sur la candidature.	95.	95.	95.
41.	Assembly/AU/Dec .238 (XII) Décision sur les dates et lieu de la Treizième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine	96. Décide que les dates des sessions ordinaires de la Conférence sont les suivantes : i) Dix-huitième Session ordinaire du Comité des Représentants permanents : 24-25 juin 2009 ; ii) Quinzième Session ordinaire du Conseil exécutif : 28-29 juin 2009 ; iii) Treizième Session ordinaire de la Conférence : 1-3 juillet 2009	96.	96.	96.	96.
42.	Assembly/AU/Dec .239 (XII) Décision sur la menace du trafic de drogue en Afrique	97. Se félicite des efforts et actions concertés menés par la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le cadre de la lutte contre le trafic de la drogue dans la région de l'Afrique de l'Ouest	97. Signature de l'Accord de projet conjoint entre la Commission de l'UA et de l'ONUDC pour l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime. ((2007-2012) démarrage du projet en mai 2009 à la Commission Renforcement des capacités de la CEDEAO en juillet 2009, dans le cadre d'un projet conjoint de la Commission de l'UA et de l'ONUDC. Le même projet prévoit la désignation de 5 points focaux dans les	97.	97.	97.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter pour les contraintes	Calendrier/Observations
			CER, qui seraient chargés d'assurer la liaison avec les États membres, les autres points focaux prendront fonction d'ici à janvier 2010			
43.		98. Exhorte tous les États membres à s'engager dans la lutte contre le trafic de la drogue dans toutes les régions du continent	98.	98.	98.	98.
44.		99. Demande à la Commission, en collaboration avec l'ONU, son Institution spécialisée dans la lutte contre la drogue (ONUDD), la CEDEAO et les autres Communautés économiques régionales, d'intensifier la lutte contre le trafic de la drogue en Afrique	99. Organisation d'une activité conjointe Direction des affaires sociales ONUDD en marge de la CND pour présenter le Plan d'action de la Commission de l'UA et la Déclaration politique de la CEDEAO, ainsi que le Plan d'action régional sur le trafic illicite de drogues, le crime organisé et l'abus des drogues en Afrique de l'Ouest 2008-2011 par le président de la CEDEAO, Visite de l'Interpol au siège de la Commission de l'UA pour discuter du Protocole d'accord et de collaboration.	99.	99.	99.
45.	Assembly/AU/Dec. 240 (XII) - Décision sur l'affaire Hissène Habré	100. Réitère ses félicitations au Gouvernement de la République du Sénégal pour avoir pris toutes les dispositions constitutionnelles, légales et réglementaires nécessaires pour l'exécution de ce mandat	100. Bureau du Conseiller juridique	100.	100.	100.
		101. Considère que le budget définitif du procès devrait être élaboré et arrêté par l'Union africaine, en collaboration avec le Gouvernement de la République du Sénégal et l'Union européenne	101.	101.	101.	101. Bureau du Conseiller juridique
		102. Lance un appel à tous les États membres de l'Union africaine, à l'Union européenne et aux pays et institutions partenaires, pour qu'ils	102. \$ Envoi de la note verbale invitant les États membres à	102.	102.	102.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter pour les contraintes	Calendrier/Observations
		apportent leurs contributions au budget du procès en versant directement ces contributions à la Commission de l'Union africaine	contribuer au budget Missions du Représentant spécial du Président à Dakar (Sénégal) pour dresser l'état de la situation et la définir la voie à suivre.			
		103. Demande à la Commission de faire rapport à la treizième session de la conférence sur l'état d'exécution de cette décision	103. Mission en cours du Représentant spécial et de trois (3) fonctionnaires de l'UA (Bureau du Conseiller juridique, SPPME et PBFA) à Dakar pour discuter et préparer le budget final pour le procès d'Hissène Habré, en collaboration avec le gouvernement sénégalais	103.	103.	103. Le Rapport intérimaire sera soumis aux organes de décisions en juin et juillet 2009
46.	Assembly/AU/Decl 1 (XII) - Déclaration sur le développement des infrastructures de transport et d'énergie en Afrique	104. Distribuer la Déclaration à toutes les parties prenantes et veiller à sa mise en œuvre	104.	104.	104.	104. La Déclaration a été mise à la disposition de tous les principaux intervenants et publiée sur le site Internet de l'UA Une stratégie de mise en œuvre et la feuille de route sont en cours d'élaboration en consultation avec les partenaires.
47.	Assembla/AU/Decl. 2 (XII) - Déclaration d'Addis-Abeba sur la crise financière internationale	105. Distribuer la Déclaration à toutes les parties prenantes et veiller à sa mise en œuvre	105. La Déclaration a été transmise aux Etats membres à travers leurs ambassades accréditées auprès de la Commission de l'UA. Elle a aussi de diffuser auprès des Représentations diplomatiques et organisations internationales tant à Addis-Abeba qu'à l'extérieur, notamment lors du Sommet de G20 de Londres où une Position	105.	105.	105.

No.	Décisions N° et titre	Mesure requise	Mesure prise (Mise en œuvre/non mise en œuvre)	Contraintes	Solutions surmonter contraintes	pour les Calendrier/Observations
			commune africaine a été affirmée			
48.	Assembly/AU/Mess age (XII) - Message de félicitations à Son Excellence M. Barack Obama, président des États-Unis d'Amérique	106. Transmettre le message et le publier sur le site Internet de l'UA	106.	106.	106.	106. Exécuté depuis le 3 février 2009
49.	Assembly/AU/Motio n (XII) - Motion	107. « La Conférence doit par conséquent noter que l'intervention du soi-disant représentant des rois traditionnels d'Afrique a été faite en violation de son Règlement intérieur et ne doit pas donc figurer dans les documents de la Conférence. »	107.	107.	107.	107.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2009

Rapport sur la Mise en oeuvre des Précédentes Décisions du Conseil Exécutif et de la Conférence

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3236>

Downloaded from African Union Common Repository